

279 LMO 13/3  
(1941-1945)

Dossier d'agents arrêtés par les autorités Allemandes  
pour différents motifs

W à Z

(see)

D. 1873

Wailiez, André

(Von Lupin, Pontreux)

S.N.C.F.

Région d  
**Nord**

enseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la  
S.N.C.F. par les autorités d'occupation.

Région du Nord  
21 OCT 1943  
Services Administratifs  
16, Rue de Dunkerque, Paris  
Tél. : 48-63-40

Nom  
**WAILLIEZ**

Prénoms  
**André Paul**

Grade à la S.N.C.F.  
**Aide-ouvrier ajusteur auxiliaire**

Résidence de service  
**Dépôt de Valenciennes**

Date d'entrée à la S.N.C.F.  
**2/4/43**

Date et Lieu de naissance  
**1/1/22 à CURGIES**

Domicile civil  
**41 route Nationale à CURGIES**

Situation de famille  
**Célibataire**

Qualités professionnelles  
**Célibataire**

Services militaires  
(grade, campagnes, citations,  
blessures)

Affiliation politique (s'il y a  
lieu)...

Date de l'arrestation

Motif de l'arrestation  
**11/10/43**

Condamnation  
**à la suite du déchargement de machines dans**

Date, tribunal, motifs  
**libéré le 11 octobre 1943**

Eléments de toute nature suscep-  
tibles de justifier un recours  
en grâce

Lieu d'internement

Nom du défenseur  
**Prison de la Commandantur de Valenciennes**

*D. 1873*

*SEP. du District  
Le Directeur*

**21 OCT 1943**

Signé : CAMBOURNAC

D. 1873

see

att

Wallart, Andrie.

Von Bayard. Fidoux Pallyn Jules et Paul.

S.N.C.F.  
-----  
Région du NORD  
-----

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation



Nom ..... : WALLART

Prénoms ..... : André

Grade à la S.N.C.F. .... : Auxiliaire V.B.

Résidence de service ..... : Ebblinghem

Date d'entrée à la S.N.C.F. .... : 2 mars 1943

Date et lieu de naissance ..... : 6 juillet 1921 à Renescure (Nord)

Domicile civil ..... : Ebblinghem (Route Nationale Nord)

Situation de famille ..... : Célibataire Marie

Qualités professionnelles ..... :

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) {

Affiliation politique (s'il y a lieu) {

Date de l'arrestation ..... : 18 août 1944

Motifs de l'arrestation ..... { suite à un acte de sabotage survenu dans la nuit du 17 au 18 août entre les gares d'Ebblinghem et Hazebrouck.

Condamnation ..... :

Date, tribunal, motif {

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce {

Lieu d'internement ..... : Lille O.F.K.

Nom du défenseur ..... :

D. 1873

SCP n° 101  
Le Directeur

26 SEPT 1944

Signé: OUDOT

Revenu en France le 23 mai 1945  
S.C.F. avisé par bordereau collectif.  
(cane dossier Coulanx H. ber) le  
29. juin 1945.

- 2 MARS 1945

SAN 24 FEV 45

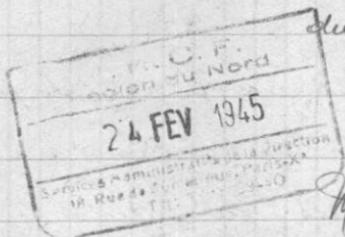
M. Wetermaker

Obblighem, le 21 février 1945

Monsieur le Directeur

du Bureau Central de la S.N.C.F.

à Paris



Monsieur,

Permettez-moi d'attirer votre bienveillante attention sur mon cas.

Mon mari, garde nuit à la 3<sup>e</sup> division, fut enlevé, à son travail, par les allemands par suite du déraillement d'un train de marchandises qui se produisit dans la nuit du 1<sup>er</sup> Août 1944 à quelques 3 kilomètres du lieu de sa cabine. Depuis lost je suis sans nouvelles de lui et sans ressources, je ne ferois aucun secours et la S.N.C.F. ne me verde aucun affairément.

Aussi je me suis permise de vous écrire pour vous signaler la triste situation dans laquelle je me trouve et vous demander si dans ce cas la S.N.C.F. ne pourrait intervenir et m'octroyer une partie de la solde de mon mari.

3

M

Je me suis adressée plusieurs fois déjà au chef de district de S<sup>t</sup> Omer pour lui demander d'intervenir en ma faveur, mais jamais je n'ai eu de réponse.

J'ose espérer qu'il vous sera possible de m'accorder satisfaction, et dans cette attente je vous prie d'agréer Monsieur, mes respectueuses salutations.

M<sup>me</sup> Jb. Wallart

Madame André Wallart  
place de la gare  
à Ebblinghem (Nord)

28 FEV 1945

Transmis à M. le Chef  
du Service V. B.

S.N.C.F.  
RÉGION du NORD  
DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

DR. N<sup>o</sup> 2. 41 - D 1873

3 MAR 1945

B2  
pour application immédiate des notes P 1259  
du 8-11-44 et P 1271 du 13-11-44 du S.C.P. et  
compte-rendu.

A. { M<sup>me</sup> Wallart André parle de son "mari". Or votre  
notice du 25-9-44 signalait et auxiliaire comme étant  
célibataire. Pouvez-vous faire éclaircir cette divergence?

Le Directeur

J'attire votre attention sur (M) Incom

ISAM 26 FEV 1945

Edlinghen, le 21 février 1945

Monsieur le Directeur

du Bureau Central de la S.N.C.F.

à Paris

21 FEV 1945

Permettez-moi d'attirer votre attention sur  
certaines questions.

Voilà, monsieur, j'ai écrit à la S.N.C.F. par  
lettre, à Paris, par les chemins de fer, par suite  
du décalage de l'heure, à Paris, le 1er août 1944  
à quelques kilomètres de Paris, de la capitale.  
Depuis, le 1er août, je suis sans nouvelles de  
vous et sans nouvelles, je ne perçois aucun  
rapport de la S.N.C.F. sur ces questions affai-  
rées.

Je vous prie de m'écrire pour  
vous expliquer la triste situation dans laquelle  
je me trouve et vous demander si de ce  
cas la S.N.C.F. ne pourrait intervenir d'une  
façon quelconque.

M  
Je me suis adressé plusieurs fois au Chef  
de District de St Omer pour lui demander d'inté-  
resser ses services, mais jamais je n'ai eu de ré-  
ponse.

Je prie de vous en faire part, si possible de m'accorder  
une audience, et dans cette attente, je vous prie d'agréer,  
Monsieur, mes respectueux salutations.

Monsieur H. Wallart

Madame, rue de la gare  
à Edlinghen (Nord)

S.N.C.F.  
RÉGION DU NORD  
DIRECTION DE L'EXPLOITATION  
SERVICES COMMERCIAUX  
DR. N2. 41-D 7873

28 FEV 1945  
Transmis à M. le Chef  
du Service V.B.

Pour application immédiate des notes P1257  
du 8-11-44 et P 1271 du 13-11-44 du S.C.P. et  
compte rendu.

Monsieur Wallart André parle de son mari. On note  
notamment les 25-9-44 signalés et militaires comme étant  
certainement. Toutefois, on fera éclaircir cette divergence.

Le Directeur  
J'attire votre attention sur M

Signé : HÉBERT

Région NORD

Service de la Voie  
et des Bâtiments

8 MAI 1945  
Services Administratifs de la Direction  
16, Rue de Dunkerque, Paris-X<sup>e</sup>  
Tél: TR 49-40

PARIS, le 7 mai 1945

VB/N SP B<sup>2</sup>

Monsieur le Directeur,

Suite à la correspondance ci-jointe concernant M<sup>me</sup> WALLART  
Andrée, femme d'un auxiliaire d'Ebblinghem, qui a été arrêté par  
les Allemands le 18 Août 1944.

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été payé le 15 mars  
1945 à M<sup>me</sup> WALLART une somme de 10 202<sup>f</sup> à titre d'allocation pour  
la période du 18 Août 1944 au 15 février 1945. Elle reçoit  
désormais une allocation mensuelle égale aux 3/4 de la rémunération  
de son mari.

Par ailleurs, le Chef du 4<sup>e</sup> Arrondissement V.B. m'a fait  
comaitre que M<sup>me</sup> WALLART n'est allée trouver qu'une seule fois  
le Chef de district, qui l'a invitée à patienter en l'avisant  
que sa situation était à l'examen pour décision.

Enfin, et comme suite à votre remarque sur votre transmission  
du 28 février 1945 de la lettre de M<sup>me</sup> WALLART, je vous informe  
que c'est par erreur que nous avons indiqué sur la fiche de rensei-  
gnements fournie le 29 Août 1944 que cet auxiliaire était céliba-  
taire, alors qu'il est marié. J'ajoute que le ménage n'a pas  
d'enfant.

16 MAI 1945

15-5-45

M. Terny

Le Chef du Service  
de la Voie et des Bâtiments

M<sup>me</sup> Wallart a maintenant  
satisfaction.

En outre les points M et A ont été éclaircis.  
je vous propose de classer.

Wéronique

*[Signature]*

*[Signature]*

M. le Directeur

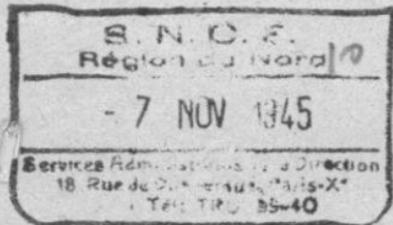
3/11/45

Pour les motifs mis en avant  
par le Service V.B., vous serez  
vraisemblablement d'avis  
d'accorder le secours de 3.000<sup>+</sup>  
proposé.

Cet auxiliaire pourrait ainsi  
attendre le résultat de ses  
démarches en vue de recevoir les  
prestations des Assurances sociales.

Amélie

3000



D. 1873

D.R. 2

cl

Walle, Joseph

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

S. N. C. F.  
RÉGION du NORD

EXPLOITATION

- 1 JUIN 1941

Le

30 JUIN 1941 19

DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33Adresse Télégraphique  
NAFERNORDMonsieur le Chef des  
Services Administratifs de la  
Direction de l'Exploitation

EX.N.gp.4 A/4

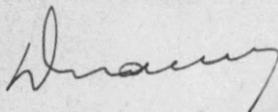
D.11.254

Arrestation par  
l'Autorité Allemande

L'homme d'équipe WALLE, Joseph, de Béthune-Rivage, a été mis en état d'arrestation ainsi que sa famille (femme, fils, 20 ans, fille 14 ans) le 18 Juin 1941 et d'après certains renseignements de source officieuse cette mesure prise par les Autorités d'occupation se rapporterait à une question d'espionnage.

Je vous tiendrai au courant de la suite de cette affaire et vous adresserai incessamment la fiche de renseignements prévue par la lettre P.5329 en date du 15 Mai 1941 du S.C.P.

Le Chef de la Subdivision du Personnel



1/111 h1  
notes  
et

atta pour

Spécial au  
SCP

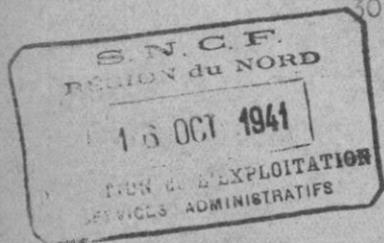
21 VII h1

enlamer

P XVIII

Copie pour Monsieur le Chef des Services  
22 Administratifs de la Direction de l'Exploitation

Suite à lettre même référence du  
30 Juin 1941.



Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Delannoy*

15 OCT 1941

EX.N.g.p. 4 A/4  
D.11.254

Arrestation par les  
Autorités Allemandes

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de D O U A I

L'Homme d'Equipe WALLE, Joseph, de  
BETHUNE-RIVAGE, dont vous m'avez signalé l'ar-  
restation par les Autorités Allemandes le 18  
Juin 1941 est-il toujours absent de son service  
pource motif?

*16/10/41  
Lumant*

Les membres de sa famille qui ont été mis  
en état d'arrestation à la même date n'ont -ils  
pas été libérés?

Je vous serais obligé de me communiquer  
les renseignements que vous aurez pu recueillir  
sur cette affaire.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Signé: DELANNOY

COPIE.

S. N. C. F.

-----  
Région du NORD  
-----

EXPLOITATION  
-----

5ème Arrondissement  
-----

P.N°5/3  
-----

EX.N.gp.4A/4

D.ll.254  
-----

Arrestation par les  
Autorités allemandes  
-----

DOUAI, le 23 OCTOBRE 1941.

Cher Monsieur,

**CONFIDENTIEL**

Votre lettre rappelée en marge, du 15 courant, concernant l'homme d'équipe WALLE Joseph, de BETHUNE-RIVAGE, arrêté par les autorités allemandes le 18 Juin 1941, sur ordre de la O.F.K. de LILLE.

Je vous avise que cet agent a été libéré le 20 courant. Il s'est présenté pour reprendre son service à sa gare d'attache.

Des renseignements officieux fournis par la R.B. de BETHUNE, WALLE était inculpé, ainsi que les membres de sa famille, également libérés, d'espionnage et facilité de fuite de soldats anglais. Sa maison, paraît-il, était un centre de propagande anglaise.

WALLE infirme ces renseignements.

Ci-joint ses explications écrites.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire tenir vos instructions quant à la remise en service de WALLE.

Votre tout dévoué,

Le Chef du 5ème Arrondissement,  
de l'Exploitation,  
(s) :

Monsieur CHEVRIER, Chef de la Subdivision du Personnel  
à PARIS.

AGENTS se TROUVANT dans l'IMPOSSIBILITE d'ASSURER  
leur SERVICE du FAIT des AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : **WALLE, Joseph**

Grade : **Homme d'Equipe**

Etablissement (1) : **Gare de BETHUNE - RIVAGE**

Né le : **12 Juillet 1894** Commissionné le : **1<sup>er</sup> Novembre 1921**

Situation de famille (2) : **Marié le 7 Avril 1920** Femme sans emploi

**2 enfants : Marcel né le 16 Novembre 1920** n'est pas à charge

**Renée née le 15 Avril 1928** à charge

Absent du (3) **18 Juin 1941 à 18 heures** au (4)

Motif de l'absence (5) : **arrêté avec sa famille par les Autorités**

**allemandes (espionnage)**

Rémunération mensuelle de l'agent (6) :

**Eléments fixes 1.587.-**

**Allocations familiales 100.-**

Observations du service : **Aucune nouvelle de WALLE ne nous est parvenue**

**depuis son arrestation.**

DR/N/41 - D 1873

Transmis à Mr. le Directeur du Service Central P.  
Comme suite à la lettre P 5929 du 15 mai 1941 - l'agent est traité  
sans solde pendant son incarcération.

25 OCT 1941

LE DIRECTEUR DE L'EXPÉDITION

Signé : **GAMBOURNAC**

Copie pour M. le Chef des Services  
Administratifs de la Direction de  
l'Exploitation  
Pour le tenir au courant



Le Chef de la Subdivision du Personnel  
*Chevrier*

- 7 NOV 1941

Monsieur l'Ingénieur Principal  
Représentant de la S.N.C.F.  
auprès de l'E.B.D. de LILLE.

EX.N.sp.4 A/9

D.11.254

Incarcération  
par les Autorités  
allemandes.

Je vous adresse ci-joint  
copié d'un dossier concernant l'hom-  
me d'équipe WALLE, Joseph, de  
BETHUNE-RIVAGE, arrêté par les  
Autorités allemandes et incarcéré  
du 18 Juin au 20 Septembre 1941  
pour des motifs, qui, ainsi que  
vous pourrez le constater n'ont  
pu être nettement établis.

*7 XI 41*  
*WALLE*

Je vous serais obligé de  
vouloir bien vous rapprocher de  
l'E.B.D. de LILLE pour tenter  
d'obtenir des précisions au sujet  
de cette affaire et me faire con-  
naître le résultat de votre inter-  
vention.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Signé : CHEVRIER

S.N.C.F.

COPIE

Région du Nord

LILLE, le 15 Décembre 1941

Exploitation

Liaison Permanente  
avec l'E.B.D. LILLE

Monsieur le Chef de la Subdivision du Personnel

S.C. E.B.D. D 114à PARIS

Par votre lettre EX.N.g.p.4 A/9 D. 11.254 du 12 courant, vous m'avez demandé d'intervenir auprès de l'E.B.D. de LILLE en vue de vous faire connaître les motifs de l'arrestation de l'homme d'équipe WALLE, Joseph, de BETHUNE Rivage, incarcéré par les Autorités allemandes du 18 Juin au 20 Octobre 1941.

A / L'E.B.D. de LILLE m'a déclaré que ces questions n'étaient pas de son ressort et qu'il convenait que la S.N.C.F. s'adresse directement aux organismes qui ont opéré l'arrestation.

L'Ingénieur Principal,

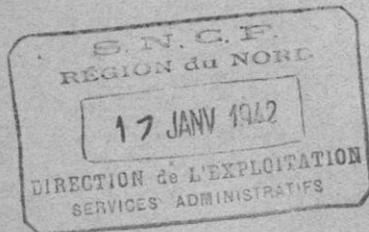
signé : LATOUCHE

*Paris, le*

16 JANV 1942

*Ex N.g.p.4 A/3 - D. 11254**Transmis à M. le Chef des Services Administratifs  
de la Direction de l'Exploitation**Suite à sa lettre D.R/NE/41 - D. 1873  
du 3 Janvier 1942.**Je fais le nécessaire pour A.*

Le Chef de la Subdivision du Personnel



*17 Jan 42  
M. Roustan  
Suivre*

*[Signature]*

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

REGION DU NORD

SUBDIVISION DU PERSONNEL DE L'EXPLOITATION

Paris, le 19 DEC 1941 19

Exc. N. g. p. H. A. J.

D. 11.254



Incarcération par  
les Autorités Allemandes

Monsieur le Chef

des Services Administratifs

de la Direction de l'Exploitation

l'homme d'équipe Walle, Joseph,  
de Béthune-Rivaux, incarcéré par  
les Autorités Allemandes depuis  
le 18 Juin 1941 a repris son service  
le 11 Novembre 1941.

La solde a été rétablie à compter du  
20 Octobre 1941, date à laquelle il s'est  
remis à notre disposition.

(Le Chef de la Subdivision du Personnel

W. A. J.

un bonnet  
20 12 41  
casier andep

la. Virouand

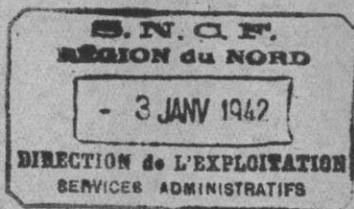
30/12/11

Ne devrais-je pas maintenant  
interrompre l'ajout ?

D'autre part quelle suite a  
été donnée à la lettre du 7/11  
de ce chemin à la Latruche ?

30 12  
L. Mantey

7 9



- 3 JAN 1942

DR/N2/41  
D.1873

---  
Agent  
incarcéré

Le Chef des Services Administratifs  
à Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel EX.

Par lettre EX/N gp 4 A/9 D.11.254 du  
7 Novembre 1941, dont vous m'avez adressé  
copie, vous avez demandé à M. LATOUCHE  
de se rapprocher de l'E.B.D. de LILLE  
pour obtenir des précisions au sujet des f  
faits reprochés à l'homme d'équipe WALLE  
Joseph, de BETHUNE-RIVAGE incarcéré  
par les Autorités d'occupation du 18  
Juin au 20 Septembre 1941.

Voulez-vous m'indiquer d'urgence  
le résultat de cette enquête.

Signé : Oudot

S. N. C. F.  
RÉGION DU NORD

21 JANV 1942

DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

21 JAN 1942

0.

Monsieur le Directeur du  
Service Central du Personnel,

Comme suite à la fiche de renseignements que je vous ai envoyée le 25 Octobre 1941, j'ai l'honneur de vous aviser que l'homme d'équipe WALLE, Joseph, de BETHUNE-Rivage, incarcéré par les Autorités d'occupation depuis le 18 Juin 1941, a été libéré le 20 Octobre 1941 et a été repris en solde à partir de cette date.

D.R/N.2/41  
D.1873

Libération  
d'un agent

Le Directeur de l'Exploitation,

Signé : Oudot

Douai, 6 Février 1942.

5

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel  
à PARIS

P. 5/3

Arrestation par les  
autorités allemandes  
-----

EX.N.gp 4 A/9  
D II254

Votre dossier rappelé en marge concernant  
l'homme d'équipe WALLE Joseph, de BETHUNE-RIVAGE,  
incarcéré par les autorités allemandes du 18 Juin  
au 20 Octobre 1941.

Il n'a pas été possible d'obtenir des auto-  
rités allemandes de renseignements sur les motifs de  
l'arrestation de cet agent.

Suivant la R.B. de BETHUNE, l'arrestation de  
WALLE avait été ordonnée par l'Oberfeld Kommandantur  
de LILLE. A la suite d'une démarche prescrite par  
M. HAFFREINGUE auprès du Tribunal Militaire de l'O.F.K.  
il a été répondu que cette affaire était du ressort du  
Tribunal Militaire siégeant à ARRAS.

Cet organisme consulté a déclaré n'avoir pas eu  
à s'occuper de celle-ci.

Je pense qu'il serait inopportun d'insister  
davantage auprès des autorités d'occupation.

Le Chef du 5ème Arrondissement  
de l'Exploitation,

*V. D. D.*

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

Le 26 FEV 1942 19

EXPLOITATION

S. N. C. F.  
RÉGION du NORD18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>

27 FEV 1942

Tél. : TRUDAINE

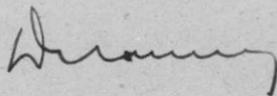
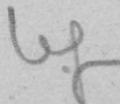
99-40, 99-41, 99-42, 99-43

Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORDDIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFSMonsieur le Chef des Services  
Administratifs  
de la Direction de l'ExploitationEX.N.gp.4A/1  
D.11.254Arrestation par  
les autorités  
allemandesD.R./N<sup>e</sup>/41  
D. 1873

Je vous adresse, ci-joint, copie d'une note de M. le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de DOUAI rendant compte du résultat négatif de la démarche que je lui avais demandé d'effectuer auprès des autorités allemandes afin de connaître les motifs de l'arrestation de l'Homme d'équipe WALLIE, Joseph, de BETHUNE-RIVAGE pendant la période du 18 Juin au 19 Octobre 1941 inclus.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X<sup>e</sup>

Tél. : TRUDAINE  
99-40, 99-41, 99-42, 99-43  
Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORD



Le 6 AOÛT 1942 19

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la  
Direction,

EX.N.GP . 4 A/1

DA.W

Agents suspects

V.R.: S.N<sup>o</sup> du  
20.6.1942

Suite à votre lettre rappelée ci-contre.

Je vous adresse ci-jointe, en double exemplaire, une fiche "F.1" concernant le Conducteur BEAUGRAND, Eugène, de BOULOGNE.

En ce qui concerne l'Homme d'Equipe WALLE, Joseph, de BETHUNE-Rivage, qui a été incarcéré par l'Autorité Allemande du 18 Juin au 19 Octobre 1941 inclus, une récente démarche à la Sous-Préfecture de BETHUNE nous a appris que l'intéressé n'y est pas connu au point de vue politique et qu'il n'est pas actuellement surveillé par la police à ce point de vue.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Okruny*

*Fiche réclamée par le SCP*

*Pas de carte Ann*

*Ann - n'est pas connu comme communiste*

EX.N.sp.4 A/1  
D. 11.254



Paris, le 7 NOV 1944

Arrestation par  
les Autorités  
allemandes

LETTRE-REPONSE

Monsieur le Directeur,

L'homme d'équipe WALLE, Joseph, de Béthune-Rivage a été absent de son service du 18 Juin 1941 au 19 Octobre 1941 inclus par suite de son incarcération par les Autorités allemandes sous l'inculpation d'espionnage et hébergement de soldats anglais.

Conformément à la règle en vigueur à l'époque, WALLE a été traité sans solde pendant son éloignement du Chemin de Fer.

Par lettre ci-jointe, l'intéressé sollicite la restitution des sommes qui lui ont été ainsi retenues.

S'il avait été incarcéré postérieurement au 1er Septembre 1942, nous aurions pu en assimilant à des faits de propagande anti-allemande ceux ayant motivé l'arrestation de WALLE, faire bénéficier celui-ci d'une allocation égale aux 3/4 de sa rémunération.

Etant donné que WALLE, père de 2 enfants de 24 et 16 ans, donne satisfaction dans son service, je n'aurais pas d'objection à ce que soient appliquées rétroactivement en sa faveur les dispositions prévues au memento de la réunion tenue le 22 Septembre 1942 au Service Central du Personnel en lui accordant une allocation égale aux 3/4 de ses appointements pour la période du 18 Juin 1941 au 19 Octobre 1941 inclus.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître votre décision.

Le Chef du Service de l'Exploitation

*Lucjany*

DR/N2/47  
D 1873



Monsieur le Chef du Service EX.

18 NOV 1944

REPONSE

L'homme d'équipe WALLE, de BETHUNE-Rivage, ayant été incarcéré par les autorités allemandes pour "action de résistance", la rémunération qui lui a été retenue pendant la durée de son incarcération doit lui être remboursée dans les conditions qui ont été fixées par la note P 1259 du 8.11.44 de M. le Directeur du Service Central du Personnel.

Le Directeur,

Signé : HÉBERT

*M. Kinnand  
8/11  
5*

Oct. 1873

AK2

Walle, René

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'occupation



NOM . . . . . : W A L L E

Prénoms . . . . . : René, Jean

Grade à la S.N.C.F. . . . . : Auxiliaire Homme d'équipe mis à notre disposition par le S.T.O.

Résidence de service . . . . . : L I L L E

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . : 5-2- 1944

Date et lieu de naissance . . . . . : 3-9- 1921 à TOURCOING

Domicile civil . . . . . : LONNE- Avenue de la Lilloise 178

Situation de famille . . . . . : Marié- 1 enfant

Qualités professionnelles . . . . . : Bonnes

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . . }

Affiliation politique  
(s'il y a lieu). . . . . }

Date de l'arrestation . . . . . : 21 Février 1944

Motifs de l'arrestation . . . . . }  
Motif inconnu-  
Nous prescrivons une démarche à l'E.B.D. LILLE  
en vue d'obtenir des renseignements sur le cas de  
WALLE.

Condamnation . . . . . :

Date, tribunal, motif . . . . . }

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce . . . . . }

Lieu d'internement . . . . . :

Nom du défenseur . . . . . :

o

- 2 MAR 1944

SCP M. Swifery  
Le Directeur

Signé: LEMAIRE

S.N.C.F.

LILLE, le 26 Février 1944

Région du NORD

Exploitation

P.9 N°

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel à PARIS.Arrestation par  
les Autorités  
Allemandes

SP. 4 A

Suite à ma lettre du 22 courant, - arrestation par les Autorités Allemandes de l'homme d'équipe auxiliaire WALLE, René, de LILLE.

Cet auxiliaire, mis à notre disposition par le S.T.O. avait rompu le contrat de travail qui le liait à une firme allemande antérieurement à son admission à la S.N.C.F.

Il a été invité à se remettre à la disposition de cette firme et est reparti pour l'Allemagne le 24 courant.

/ Le Chef du 2è Arrondissement

(s) .....

EX.N.sp.4 A/1  
D.57.247Arrestation par  
les Autorités  
Allemandes.

PARIS, le

- 7 MARS 1944

TRANSMIS

Monsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction,

pour le tenir au courant, comme suite à ma communication, même référence, du 29 Février 1944.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Copie pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction

Ci-joint fiches de renseignements

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Chevrier*



29 FEV 1944

Monsieur LATOUCHE

Ingénieur Principal Représentant  
de la S.N.C.F. auprès de l'EBD  
L I L L E

EX.N.gp. 4 A/1

D.57.247

Arrestation par  
les Autorités  
allemandes

L'auxiliaire Homme d'équipe WALLE,  
Henri, de LILLE, a été mis en état d'arres-  
tation par les Autorités allemandes le 21  
Février 1944.

Voudriez-vous effectuer une démarche  
à l'E.B.D. LILLE en vue d'obtenir des pré-  
cisions sur le cas de WALLE et me les com-  
muniquez.

$\frac{1}{3}$   
*mmanté*

Signé : CHEVRIER

10 MAR 1944

S. N. C. F.  
 Régie  
 10 MARS 1944  
 SERVICE DES TRANSPORTS À DESTINATION  
 18, Rue de Valenciennes, PARIS  
 T. 15.150, 19-40

DR/N. 2/41  
D. 1873

Monsieur le Directeur du  
Service Central du Personnel  
(Service des prisonniers)

Agent incarcéré  
par les alle-  
mands.

Suite à ma transmission du 2 Mars 1944  
concernant l'auxiliaire homme d'équipe WALLE,  
René, de Lille.

L'intéressé mis à notre disposition par le  
S.T.O. avait rompu le contrat de travail qui  
le liait à une firme allemande antérieurement à  
son admission à la S.N.C.F.

Il a été invité à se remettre à la disposi-  
tion de cette firme et est reparti pour l'Alle-  
magne le 24 Février 1944.

/ Le Directeur,  
Signé: OUDOT

D. 1873

D. R. 2

Wernault, Louis

Lt-At-15.5.41.

AGENTS se PROUVANT dans l'IMPOSSIBILITE d'ASSURER leur SERVICE du FAIT des AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : W A R N A U L T Louis

Grade : Ouvrier

Etablissement (1) : CALAIS-TRIAGE

Né le : 8 Décembre 1901 Commissionné le : 1.10.1924

Situation de famille (2) : Marié

3 enfants : Solange née le 1.8.25

Yvette née le 30.4.29

Jean né le 3.9.32

Mme WARNAULT n'a pas d'emploi rémunéré

Melle Solange WARNAULT est apprentie sans rémunération

Absent du (3) : 20 janvier 1941 au (4) : 6 février 1941 inclus

Motif de l'absence (5) : Incarcération par les autorités allemandes, nous ne connaissons pas les raisons exactes de cette incarcération.

Toutefois, dans sa lettre P n° 1895 du 8.2.41 Mr. l'Ingénieur de l'Exploitation à BOULOGNE avait précisé que cet agent avait été arrêté pour ~~sa~~ <sup>motifs anti-allemands</sup> ~~sa~~ <sup>actes</sup> proférés en public par sa jeune fille. Cet agent n'a pas contrevenu aux Règlements de la S.N.C.F. aucune suite disciplinaire n'a été envisagée - Il n'y a pas eu de suite judiciaire française. Rémunération mensuelle de l'agent (6) :

Salaires, primes, Indemnités fixes : 1928 f

Allocations familiales et salaire unique : 600 f  
2528 f

Observations du service :

DR/M-41-D 1843 Transmis à M. le Directeur du Service Central P

Comme suite à la lettre P 5329 du 15 mai 1941. L'agent a été traité sans paye mais un secours lui a été accordé

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

Signé : CAMBOURNAC

19 JAN 1942

....

- (1) - Indiquer par exemple : Gare de Châlons-sur-Marne - Dépôt de Laroche - Service régional de l'Exploitation Ouest - District de Meaux.
- (2) - Indiquer si l'agent est marié ou célibataire; Quelles sont les dates de naissance des enfants à sa charge; Si la femme a un emploi et si certains des enfants ont un emploi.
- (3) - Il s'agit de l'absence donnant lieu à établissement de cette fiche
- (4) - Indiquer la date de reprise du service si elle est connue.
- (5) - Exposer les faits qui sont à l'origine de l'absence en indiquant dans le cas d'incarcération si l'agent a contrevenu aux règlements de la S.N.C.F., si une suite disciplinaire est envisagée, s'il y a une suite judiciaire française.
- (6) - Indiquer la rémunération mensuelle en séparant, d'une part, les éléments fixes autres que les allocations familiales et de salaire unique et, d'autre part, l'ensemble de ces dernières allocations.

1951 : ...  
 1952 : ...  
 1953 : ...

A l'origine de l'incarcération.  
il y a des propos désobligeants à l'égard des autorités d'occupation -

C'est un cas analogue à celui de Le Déau -

30.00.61  
de la part  
pour me rappeler le cas  
de 22000 :  $\frac{1000}{1570} = \frac{2}{3}$

Remunération mensuelle 1570 f  
(y compris le  $\frac{1}{12}$  de la gratification)  $\frac{48+}{48+}$   
on a donné 1000 f soit environ  $\frac{2}{3}$ .

Le 7 MAI 1941

0.

Monsieur le Directeur,

*Mr Vicomte  
M. le Général  
aide son frère  
qui a obtenu  
à son tour  
une situation  
difficile qui  
justifie*

L'ouvrier WARNAULT, Louis, de CALAIS-Triage, a été incarcéré par les Autorités occupantes du 20 Janvier au 6 Février 1941 en raison de propos tendancieux proférés en public par sa fille, âgée de 15a1/2 qui fréquente l'école Supérieure de CALAIS.

Considéré comme absent irrégulièrement, notre agent a été traité sans solde: il a ainsi perdu 1249 f de traitement, primes et allocations (sans parler de la confiscation de son appareil de T.S.F.: 1950 f). WARNAULT demande le remboursement de sa solde; le Service M.T. propose de lui accorder un secours de 800 f.

Ce cas se rapproche de celui de l'ouvrier LE DEAN, Louis, du dépôt de LA PLAINE, qui a été condamné à 3 mois de prison à la suite d'une altercation avec des soldats allemands. LE DEAN a été traité sans solde pendant ces 3 mois de prison, mais vous lui avez accordé un secours correspondant à 65 % de sa rémunération (1.000 f par mois pour une rémunération mensuelle de 1.570 f.).

Si nous traitions WARNAULT sur le même pied, un secours de 65 % correspondrait sensiblement aux 800f proposés par le M.T.

Etant donné toutefois que WARNAULT n'a été l'objet d'aucune condamnation et qu'il n'a été incarcéré que comme responsable des actes de sa fille, je me demande si, dans ce cas particulier, il ne serait pas préférable de lui rembourser purement et simplement les 1.249 f. retenus.

*Puis ne pourrait aller à un secours de 1000+?*

*Clus*

*Personnelle*

10 MAI 1941



DR/N2/47

VR: P.XVIII-1  
du 23/4/41

Le Chef des Services Administratifs  
à Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel M.T.

Demande de  
secours.

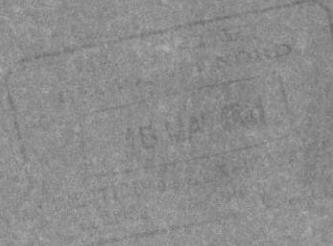
Après examen du cas de l'ouvrier  
(zingueur) WARNAULT, Louis, de CALAIS-  
TRIAGE, M. le Directeur ne serait pas  
opposé à lui venir en aide sous forme  
de secours, à condition que l'absence  
de notre agent du 20 ~~Juillet~~<sup>janvier</sup> au 6 Février  
1941 ait créé à son foyer une situation  
réellement difficile, qui serait à  
justifier.

Voudriez-vous faire procéder rapi-  
dement à une enquête à ce point de vue  
et m'en faire parvenir les résultats avec  
avis motivé et, le cas échéant, toutes  
justifications utiles.

Signé: OUDOT

15 mai

La Chapelle



Monsieur le Chef des Services Administratifs

PARIS.

S.P.I. n°

VR. DR.N.2. 47 du  
10.5.1941.

Secours

WARNAULT Louis

Suite à votre lettre rappelée ci-contre relative à une demande de secours en faveur de l'ouvrier WARNAULT Louis, de Calais-Tringe (N.2.).

L'intéressé est un bon agent travailleur et consciencieux, sa conduite est très bonne.

Outre le préjudice causé du fait de la perte de son traitement pendant son absence irrégulière, WARNAULT a déclaré que les Allemands lui avaient confisqué son appareil de T.S.F. (valeur 1.950 francs).

Cet agent a trois enfants à sa charge qui vont à l'école (1 garçon de 8 ans 1/2 - 2 filles : 13 ans 1/2 et 12 ans) ; il n'a pas d'autres ressources que son salaire personnel, qui est de 25.572 francs par an.

Etant donné les difficultés de vie actuelle et les ressources modestes de WARNAULT, je donne un avis favorable à l'octroi d'un secours allant au minimum aux 2/3 de salaire perdu, soit 800 francs.

23 MAI 1941

H. Florantin

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Section Division du Personnel,

*Il ne s'agit que d'une absence de 15 j.  
qui date de fin janvier... Toute la question est  
de savoir si du fait que cette période a été sans  
solde, le ménage n'a pas pu (dettes, p.ex) ?  
C'est ce que M. le Directeur voudrait savoir et  
les renseignements si certains qui concernent ce que contenait  
le dossier de la demande risquent d'être jugés insuffisants  
par lui pour prendre position.*

*Je crois qu'il faudrait prendre l'avis du J.C. local.*

21/5/41

*Clément*

SOCIÉTÉ NATIONALE PARIS, le  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

1 6 JUIN 1941

M.T. 8

RÉGION du NORD

SERVICE DU MATÉRIEL  
ET DE LA TRACTION

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs, à Paris.

R. C. Seine 276.448 B

SPI n° *4419*

VR:DR.N.2 47 du  
23.5.1941

WARNAULT Louis

Suite à votre transmission  
rappelée ci-contre, relative à une  
demande de secours en faveur de  
l'ouvrier WARNAULT Louis, de  
Calais-Triage (V.&W.).

Des renseignements fournis par  
le Service, il ressort que l'inté-  
ressé a demandé le remboursement  
du salaire correspondant à ses  
jours d'absence ou tout au moins  
un secours parce qu'il se considère  
comme une victime dont la responsa-  
bilité n'est pas en cause.

WARNAULT n'a pas de difficul-  
tés spéciales pour élever sa famil-  
le et n'a pas de dettes.

*Colle de la DMF  
rien plus -*

l'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision  
du Personnel,

**S. N. C. F.**  
RÉGION du NORD  
17 JUIN 1941  
DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

S.C.I.P.-PARIS 40 - 201E 35 242

*14/5/41*  
*Etant donné que le...  
pour M. le Directeur...  
la... de...  
Région...  
D'accord  
rien fait que ce...  
signé - motifs.  
22/6*

S. N. C. F.  
RÉGION du NORD

24 JUIN 1941

DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

Paris, 24 JUIN 1941

DR/N2/47

Secours

VR.SPI N° 4419  
du 16/6/41.

Le Chef des Services  
Administratifs,

à M. le Chef de la Succursion  
du Personnel M.T.

Etant donné que l'absence de l'ouvrier  
WARNAULT, Louis, de CALAIS-TRIAGE (V. & W)  
n'a pas créé à son foyer une situation  
difficile, Monsieur le Directeur n'a pas  
estimé possible de lui accorder un secours.

Signé: OUDOT

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

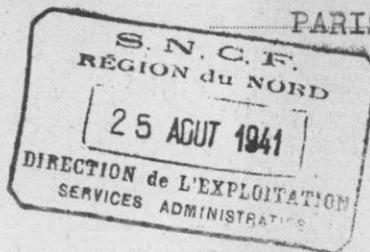
Région du NORD

SERVICE DU MATÉRIEL  
ET DE LA TRACTION

R. C. Seine 276.448 B

PARIS

le 25 AGOUT 1941



Monsieur le Chef des Services  
Administratifs, à Paris.

SPI n° *S22*



A (

Votre apostille sur ma lettre S.P.I. n° 4050 du 15 Mai dernier, concernant la demande de secours présentée par l'ouvrier WARNAULT Louis, de Calais Triage (V.&W.) ne me convainc pas. Je ne pense pas que le critérium de dettes soit à retenir pour prendre une décision dans les cas de l'espèce. Il est vraisemblable que la famille de WARNAULT a traversé cette période avec des aides locales, peut-être discrètes, et dont il ne peut faire état.

L'examen doit porter, à mon avis, sur le budget de cette famille; mise en parallèle du salaire et des dépenses normales moyennes qu'elle est amenée à faire. Or, cet examen montre - (note ci-jointe - en suivant nos errements en matière de secours) que le budget est normalement juste; la privation de salaire pendant 15 jours a donc certainement creusé un trou et j'estime que ce cas devrait être revu et traité favorablement. J'ai d'autres cas en instance; je les mets en réserve en attente de la décision définitive qui sera prise dans le cas ci-dessus.

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision  
du Personnel

B ( P.S- WARNAULT ayant été pris comme otage ne conviendrait-il pas de le considérer comme "prisonnier civil", auquel cas, sa solde serait à lui restituer?

WARNAULT, Louis  
Ouvrier à Calais-Triage (Voitures et Wagons  
-----

Ressources  
mensuelles

Dépenses mensuelles  
forfaitaires

---  
Salaire de  
l'agent...2.109fs

'Evaluation des dépenses nor-  
'males d'une famille  
'(non compris les enfants)...1.156

{chiffre forfaitaire de 950  
{augmenté de l'indem-  
{nité de résidence... 20

'Evaluation des dépenses nor-  
'males correspondant aux  
'3 enfants:  
'1 garçon de 8 ans )  
'1 fille de 12 ans )  
'1 fille de 15a 1/2)

918

-----  
2.074 fs

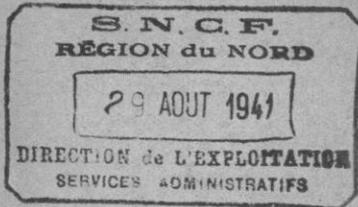
(Bon modèle étant  
donc l'ang. de  
Louis et la sœur)



Copie à M. Loge *ft*

29 AOUT 1941

0.



Le Chef des Services Administratifs

à Monsieur le Chef de la Subdivision du  
Personnel M.T.

Comme je vous l'avais précisé le 10 Mai 1941, M. le Directeur de l'Exploitation n'était pas opposé à venir en aide sous forme de secours à l'ouvrier WARNAULT, Louis, de CALAIS-Triage (V.W.), à condition que l'absence de notre agent du 20 Janvier au 6 Février ait créé à son foyer une situation réellement difficile, qui serait à justifier.

D.R/N.2/47

V.R.: SPI N° 5252  
du 25/8/41

Secours

Le 16 Juin 1941, vous avez écrit que WARNAULT qui "se considère" comme une victime dont la responsabilité n'est pas en cause", "n'a pas" de difficultés spéciales pour élever sa famille et n'a pas de dettes".

Dans les cas de cette espèce - et M. le Directeur l'a bien précisé - nous ne pouvons nous baser sur des vraisemblances (1er alinéa de votre lettre du 25 Août) ni nous contenter d'un projet de budget de la famille (2è alinéa de la même lettre); l'aide que nous pouvons apporter aux intéressés doit être calculée uniquement en fonction des besoins réels des demandeurs.

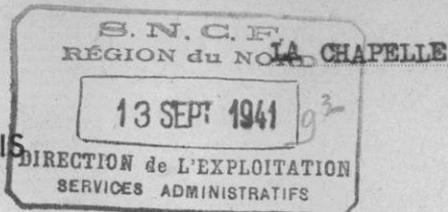
Il n'y a donc aucun motif valable d'accorder un secours à WARNAULT.

Vous indiquez toutefois, dans votre P.S., que WARNAULT "a été pris" comme otage". Jusqu'ici WARNAULT était considéré comme responsable des propos tendancieux proférés en public par sa fille, âgée de 15 ans 1/2, ce qui aurait motivé sa détention pendant 15 jours par l'A.O., et aucune pièce du dossier (P.18.1 incluse) ne fait allusion à ce qu'il ait été considéré comme otage.

Voudriez-vous revoir ce point tout spécialement et me donner les renseignements sur lesquels vous vous êtes basé: en effet, si réellement WARNAULT avait été pris comme otage, il serait à traiter comme prisonnier civil de guerre, c'est-à-dire avec solde pendant la durée de sa détention.

Signé: Oudot

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS



le 12 SEPT 1941 94 HC

Région du NORD

SERVICE DU MATÉRIEL  
ET DE LA TRACTION

Monsieur le Chef des Services Administratifs  
à PARIS

R. C. Seine 276.448 B

S.P.I. N° 5496

VR: DR/N2/47  
du 29.8.1941.

Je n'ai pas d'autres renseignements que ceux du <sup>trans</sup> qui vous a été communiqué et dont aucune pièce ne fait allusion, en effet, à ce que WARNAULT ait été considéré comme otage, mais il me semble que les conditions de arrestation et de sa libération permettent de le <sup>trans</sup> comme tel.

WARNAULT a été arrêté, en même temps que d'autres d'élèves, à la suite de manifestations anti-allemandes se sont produites à l'école supérieure de Calais fr par sa fille - les Autorités Allemandes qui, à priori devaient pas connaître les responsables ont pris, en un certain nombre d'otages, dont WARNAULT.

Par ailleurs, aucune charge n'a pu être relevée lui, ni à la suite des perquisitions faites à son domicile ni à la suite de son incarcération et de son interrogatoire et il a été relâché sans explications. Alors que les inculpés ont dû se présenter ultérieurement au tribunal de Boulogne (lettre de WARNAULT du 31 Mai) lui-même n'a pas été convoqué. Une pièce du dossier indique bien que "d'après les renseignements recueillis" WARNAULT "aurait "émis" pour propos tendancieux proférés en public par sa fille, mais il s'agit là, semble-t-il, d'une simple hypothèse, rien, par la suite, n'est venu confirmer.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir m'écrire si, dans ces conditions, il n'est pas possible de considérer WARNAULT comme otage et, en conséquence, de lui verser sa solde.

L'Ingénieur Principale  
Chef de la Subdivision du

15-9-41

M. Terry

Je veux bien considérer  
Warrault comme "stage" et,  
par suite, lui payer sa solde  
pendant les 75 jours d'absence.

Mais la réponse ci-contre  
de M. Florentin vous semble-  
t-elle suffisamment  
déterminante pour prendre  
cette position ?

M. Verdant ~~Quand~~

ni en parler

- donner clos le 24 juin ?  
ouvert pour quel motif ?

16/9/41

Confidential

20/9/41

M. Florentin

RR. SPI. 5496.

aff. Warrault

Il m'est vraiment difficile  
de venir devant M. le Directeur  
avec le dossier que je possède.

Pour être sûr - il m'importe que  
vous me communiquiez la vôtre,  
d'après lequel, vous avez écrit votre  
lettre rappelée ci-dessus ?

Si non, ne faudrait-il pas  
demander à M. Maicab de nous  
documenter ?

A priori, si la fille des  
Warrault a proféré des propos  
tendancieux en faubé, nous  
devons la considérer comme responsable  
et il ne peut être traité comme  
otage ?

C'est toute la justice qu'il  
faut essayer d'illuminer.

Duroy

6 NOVE 1941 194

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

La Chapelle, le

Région du NORD

NOV 1941  
DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

SERVICE DU MATÉRIEL  
ET DE LA TRACTION

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs  
PARIS.

R. C. Seine 276.448 B

S.P.I.

WARNAULT Louis  
-  
Secours  
-

Votre lettre du 20 septembre 1941.

J'ai interrogé une fois de plus le chef d'arrondissement et le chef d'établissement.

La cause exacte, précise, de l'arrestation de WARNAULT n'a pu être établie, le chef d'arrondissement Exploitation a chargé son Inspecteur à Calais de recueillir des renseignements. Cet Inspecteur, malgré de multiples démarches (Kommandantur, Feldgendarmerie) n'a pu obtenir le moindre renseignement sur le motif de l'arrestation de l'agent et sa détention du 20 janvier au 6 février.

*7 x 1/4  
Warmault  
uf  
D*

Le chef d'entretien avait interrogé personnellement, à l'origine de l'affaire, Madame WARNAULT et sa fille, elles ont paru ignorer totalement le motif de l'arrestation de WARNAULT. Ce dernier, interrogé de nouveau, certifie que sa fille n'a proféré aucune parole tendancieuse en public.

En résumé ce bruit a couru à l'origine de l'affaire mais il n'a jamais été confirmé.

WARNAULT n'a jamais été traduit devant un Tribunal mais simplement libéré au bout de 16 jours sans précision d'aucune sorte sur le motif de son arrestation.

Devant ce manque total d'indications, j'estime qu'aucun grief ne peut être invoqué contre lui et qu'il doit bénéficier de la mesure la plus favorable.

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel,

*[Signature]*

S.C.I.P. - Paris - Act 20.6081 (3 40)

*21-11-41  
Le Martyr  
Note à la  
le Directeur  
pour maintenir  
la situation  
n'infirmer  
pas les  
antécédents  
uf*

Le 28 NOV 1941

Monsieur le Directeur,

L'ouvrier WARNAULT, Louis, de CALAIS-Triage, a été incarcéré par les Autorités d'occupation du 20 Janvier au 6 Février 1941.

Des premiers renseignements fournis par M.T., il résulte que WARNAULT aurait été arrêté à la suite de manifestations anti-allemandes qui se sont produites à l'Ecole Supérieure de CALAIS fréquentée par sa fille.

Un complément d'enquête précise que, les coupables n'étant pas connus, notre agent a été arrêté non comme responsable des actes de sa fille, mais comme otage ainsi que d'autres parents d'élèves.

D'ailleurs, aucune charge n'ayant pu être relevée contre lui, il n'a pas été convoqué au Tribunal de BOULOGNE ainsi que les autres inculpés.

Les premiers renseignements fournis n'auraient été qu'une hypothèse que rien par la suite n'est venu confirmer.

M. FLORENTIN estime que WARNAULT doit bénéficier de la mesure la plus favorable, c'est-à-dire être considéré comme otage.

La S.N.C.F. ne doit pas supporter les conséquences de l'incarcération d'un agent, même lorsque par la suite il est lavé de l'accusation qui pesait sur lui. Nous ne pourrions donc intervenir en faveur de cet agent que si sa situation financière était vraiment difficile.

Or, WARNAULT ayant été traité sans solde, si son incarcération a causé une certaine gêne à son

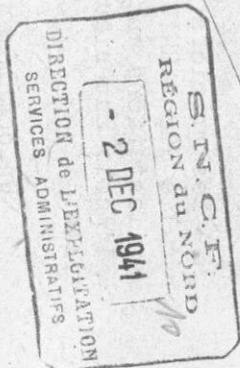
.....

foyer, il n'en est pas moins vrai que le budget familial fut équilibré sans difficultés spéciales pendant cette période.

Je pense qu'en conséquence vous serez d'avis de ne pas accorder de secours à cet agent.

Il a pu être 130 \$ maximum. HT avait toujours 800 \$.  
Si l'on voulait faire quelque chose, on pourrait accorder 400 \$.  
Le Chef des Services Administratifs

*[Signature]*



Le total  
de secours 800 fr

*[Signature]*

*[Faint handwritten text]*

Mandat stable  
le 3/12/41

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

o/c  
M.T. 8

La Chapelle, le

3 DECE 1941

RÉGION du NORD

S.N.C.F.  
RÉGION du NORD

SERVICE DU MATÉRIEL  
ET DE LA TRACTION

4 DEC 1941

H. C. Seine 276.718

DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

S.P.I.

WARNAULT  
Louis

TRANSMIS à Monsieur le Chef des  
Services Administratifs  
à PARIS

2  
pièces  
jointes

établie, en double exemplaire, la  
fiche de renseignements concernant  
l'ouvrier WARNAULT, Louis, de Calais-  
Triage (V.W.) incarcéré par les  
autorités allemandes, du 20 Janvier  
au 6 Février 1941.

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel.

*[Signature]*

*h. m. m.  
m. m. m.*

DR 2

1873.

*Henry note*

Wattel, Vital.

13 SEP 1944

12

Ci-joint fiches de renseignements.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Duau*

S. N. C. F. Région du Nord
14 SEPT 1944
Services Administratifs de la Direction 16, Rue de Dunkerque, Paris-X <sup>e</sup> Té: 70.99-10

Monsieur le Chef de la  
Subdivision de la Comptabilité

M. T.,

M.H.G.P. 4 A/1  
D. 45.806

Arrestation par les  
autorités allemandes

Prière de faire supprimer à  
compter du 10 Août 1944 la solde de  
Surveillant de ronde WATTEL, Vital,  
de ST-QUENTIN, éloigné de son service  
pour maladie depuis le 26 Juin 1944  
et incarcéré par les autorités alle-  
mandes depuis le 10 Août 1944.

Il sera, en compensation, attri-  
bué à l'intéressé, suivant les moda-  
lités en vigueur dont vous avez eu  
connaissance, une allocation fixée à  
raisonner de sa rémunération d'acti-  
vité et payable à Mme WATTEL, domici-  
liée Route de Guise à HARLY (Aisne)  
à qui vous voudrez bien faire manda-  
ter dès à présent les sommes esquis-  
ées par l'agent au titre "appointements"  
pour la période du 1<sup>er</sup> au 10 Août  
1944 inclus.

Je vous rappelle que la prime de  
fin d'année devra, le cas échéant,  
être mise en réserve si l'agent n'est  
pas libéré au moment du paiement de  
la dite prime.

Signé: DELANNOY

14.9  
*Wattely*

S. N. C. F.

Région du Nord

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'Occupation

S. N. C. F. Région du Nord 19 SEPT 1944 Services Administratifs et de la Direction Paris, Rue de Dunkerque, Paris-X\* Tél: TRU. 93-40

NOM . . . . . W A T E L
Prénoms .. . . . Vital
Grade à la S.N.C.F. . . . . Surveillant de ronde
Résidence de service . . . . . SAINT-QUENTIN
Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . 30 Août 1926
Date et lieu de naissance . . . . . 11 Avril 1904 À HOMBLIÈRES (Aisne)
Domicile civil . . . . . Route de Guise - HARLY (Aisne)
Situation de famille . . . . . Marié - 2 enfants âgés de 17 et 14 ans
Qualités professionnelles . . . . . Normales
Services militaires (Grade, campagnes, citations, blessures) . . . . . 15/5/1924 - appelé 94ème R.I. 28/4/1925 - libéré
Affiliation politique (s'il y a lieu) . . . . .
Date de l'arrestation . . . . . 10/8/1944 (l'agent était éloigné de son poste pour maladie depuis le 26 Juin 1944)
Motifs de l'arrestation . . . . . inconnus (sans communication de l'occupant à l'occupé)
Condamnation . . . . .
Date, tribunal, motif . . . . .
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce . . . . .
Lieu d'internement au moment de l'arrestation . . . . . SAINT-QUENTIN
Nom du défenseur . . . . . 15 SEPT 1944

D. 1873. S.C.F. 1ère Division, LE DIRECTEUR, Signé: OUDOT

19 SEPT 1944

COPIE à :

~~MM. LECOEUR - COLLET - CAREL~~- M. le Chef des Services Administratifs  
de la Direction.S. N. C. F.  
Région du Nord

28 SEPT 1944

Services Administratifs de la Région  
18, Rue de Dunkerque, Paris  
Tél: TRU. 59-40

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*S. Lurats*

27 SEPT 1944

EX.N.g.p.41/1

D.45.806 Monsieur le Chef de la Subdivision

Arrestation par les Autorités  
allemandes de la Comptabilité M.T.,Suite à ma lettre, même réfé-  
rence du 13 Septembre 1944.Le Surveillant de Ronde WATEL  
Vital, de ST-QUENTIN, qui était ab-  
sent de son service depuis le 10  
Août 1944 du fait de son arrestation  
par les Autorités allemandes, a été  
libéré le 28 Août 1944 et remis en  
service le 5 Septembre 1944.Prière de lui rétablir ses ap-  
pointements à compter du 5 Septem-  
bre 1944.289  
M. Lurats

S. Lurats

S.N.C.F.

le 30 SEPT 1944

-----  
Region du Nord  
-----

LE DIRECTEUR

DR/N 2/41

D. N° 1873

Libération d'agent  
incarcéré par les  
Allemands.

Monsieur le Directeur  
du Service central P.

-----  
Suite à la fiche de renseignements

concernant le sous-officier de Loude

Watel, Vital de St-Quentin

que je vous ai adressée le 19 septembre 1944

Cet agent, incarcéré par les autori-

tés d'occupation depuis le 10 Août 1944

a été libéré le 28 Août 1944

et a repris son service le 1<sup>er</sup> Septembre 1944

-----  
-----  
-----  
LE DIRECTEUR,

Signé: OUDOU

1873

SK 2

Wattel, Guer

S. N. C. F.

Région d' Nord

Renseignements à fournir en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par les Autorités d'Occupation

NOM . . . . . WATTEL

Prénoms . . . . . Omer

Grade à la S.N.C.F. . . . . Auxiliaire Homme d'équipe

Résidence de service . . . . . Gare de CAPIERS

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . 19-10- 1942

Date et lieu de naissance . . . . . 8 Mai 1922 à MARQUISE (P.d.c.)

Domicile civil . . . . . 235 rue Jean Jaurès à MARQUISE (P.d.c.)

Situation de famille . . . . . Marié- 1 enfant 3 ans

Qualités professionnelles . . . . .

Services militaires  
(Grade, campagnes, citations,  
blessures) . . . . . }

Affiliation politique  
(s'il y a lieu) . . . . . )

Date de l'arrestation . . . . . 20 Avril 1944 à MARQUISE

Motifs de l'arrestation . . . . . } Cet agent, détaché à la D.R. à Bf. BREMEN, le  
16 Juin 1943, venu en permission en France du  
18 -11-1943 au 1er-12-1943, était resté en France  
et s'était fait embaucher dans une firme allemande  
(Sosky) à MARQUISE.

Condamnation . . . . .

Date, tribunal, motif . . . . . } /

Eléments de toute nature sus-  
ceptibles de justifier un  
recours en grâce . . . . . } /

Lieu d'internement . . . . . Inconnu.

Nom du défenseur . . . . .

SR/NE/41 Service Central du Personnel  
D 1873 au Directeur  
Le Directeur

4 JUIL 1944

Signé: LEMAIRE

OD

S. N. C. F.  
Région du Nord

30 MAI 1944

Services Administratifs de la Direction  
18, Rue de Dunkerque, Paris-X<sup>e</sup>  
Tél: TRU. 99-40

30 MAI 1944

Monsieur le Directeur du Service  
Central P.EX.N.gp.5.A/6  
---

Je viens d'être informé que l'auxiliaire homme d'équipe WATTEL, Omer, de la gare de CAFFIERS, né le 8 Mai 1922 et détaché à la D.R. à Bf. BREMEN le 16 Juin 1943, a été arrêté par la police allemande. Cet auxiliaire a quitté MARQUISE, sa résidence d'habitation, le 20 Avril sous la surveillance de militaires allemands pour une destination inconnue.

L'intéressé était resté en France à l'expiration de sa permission du 18 Novembre au 1er Décembre 1943 et s'était fait embaucher dans une firme allemande (SOSKY) à MARQUISE.

LE DIRECTEUR,

Signé: OUDOT

30 MAI 1944

Monsieur le Directeur du Service  
Central P.

EX.N.gp.5. A/6

-----

Je viens d'être informé que l'auxiliaire homme d'équipe WATTEL, Omer, de la gare de CAFFIERS, né le 8 Mai 1922 et détaché à la D.R. à Bf. BREMEN le 16 Juin 1943, a été arrêté par la police allemande. Cet auxiliaire a quitté MARQUISE, sa résidence d'habitation, le 20 Avril sous la surveillance de militaires allemands pour une destination inconnue.

L'intéressé était resté en France à l'expiration de sa permission du 18 Novembre au 1er Décembre 1943 et s'était fait embaucher dans une firme allemande (SOSKY) à MARQUISE.

LE DIRECTEUR,

Signé: CDD01

L1873

DR

att

Wendling, Charles

3

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la  
par les autorités d'occupation

S. N. C. F. Région du Nord
- 5 AOUT 1944
Services Administratifs de la Direction 18, rue de Dunkerque, Paris-X <sup>e</sup> Té: TRU. 99-40

NOM : . . . . . WENDLING

Prénoms . . . . . Charles

Grade à la S.N.C.F. . . . . Auxiliaire interprète

Résidence de service . . . . . Division de la Traction à La Chapel  
(Liaison de l'E.B.D. PARIS-NORD)

Date d'entrée à la S.N.C.F. . . . . 19.9.1940

Date et lieu de naissance . . . . . 25.4.1916 à Strasbourg (B. Rhin)

Domicile civil . . . . . 58, rue de Paradis à Paris (10<sup>e</sup>)

Situation de famille . . . . . Marié - 1 enfant : 3 ans

Qualités professionnelles . . . . . Bon agent

Services militaires . . . . . (

(grade, campagnes, citations, Appelé le 20.10.37 - Libéré le 7.9.40  
blessures) . . . . . Caporal au 67<sup>e</sup> RI - Campagne 39/40

Affiliation politique (s'il y a lieu) (

Nous n'en connaissons pas

Date de l'arrestation . . . . . 1er août 1940

Motif de l'arrestation . . . . . (

Vol d'une bicyclette au préjudice de la D.

Condamnation . . . . .

Date, Tribunal, Motif . . . . .

Eléments de toute nature suscepti-  
bles de justifier un recours  
en grâce . . . . .

Lieu d'internement . . . . . inconnu

Nom du défenseur . . . . .

Nous avisons l'E.B.D. PARIS

D. 1873

- 5 AOUT 1944

SCP *in* *de* *la* *tr*  
Le Directeur

Signé : LEMAIRE

*de*

S. N. C. F.  
Région du Nord

- 8 NOV 1944

S. N. C. F.  
Région du Nord  
Service:

~~La~~ Liste des agents qui reprennent leur service après avoir été libérés des prisons ou camps (Prison, Rommerville, Compiègne, Drancy, etc) où ils avaient été incarcérés par les autorités d'occupation.

Noms et Prénoms	Grade	Etablissement d'attache	Lieu d'internement	Dates	
				de libération	de reprise de service
WENDLING Charles	Aux <sup>re</sup> Interprète 10 NOV 1944	D <sup>re</sup> de la Tracty La Chapelle Service Central du Personnel (Sec - des Prisonniers) Le Directeur Signé: OUDOT	France	14.8.44	16.8.44
D RIME/41 D 1873					

SOCIETE NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANCAIS

---  
Service central  
du Personnel  
---

lère Division (2)

Transmis à Monsieur le Directeur de l'Exploitation  
de la Région du NORD,

pour la suite utile.

(Requête de M. WENDLING, Charles, Alphonse, auxiliaire  
2ème bureay, réseau Samson Nord D, qui sollicite son reclas-  
sement à la S.N.C.F.)

Paris, le 21 Septembre 1944  
/ Le Directeur du Service central du Personnel

**26 SEPT 1944**

Transmis à M. le Chef du Service MT  
L'Ingénieur en chef,

(s) OUDOT.

L'Ingénieur en chef du Sce Cal  
du Personnel  
(signé : F A T A L O T)

Paris, le 14 Septembre 1944

MINISTERE DE LA GUERRE

-----  
ETAT MAJOR GENERAL GUERRE

-----  
DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE  
-----

n° 257 EMGG/PM-K

Le Ministre de la Guerre

à Monsieur le Directeur général de la  
S.N.C.F.

OBJET : Demande de reclassement formulée par M. WENDLING, agent de la SNCF.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, à toutes fins utiles, une lettre en date du 1er Septembre 1944, par laquelle M. Charles WENDLING, résidant 58, rue du Paradis à PARIS (10ème) sollicite son reclassement à la Société Nationale des Chemins de fer français (zone Nord).

Pour le Ministre et par son ordre  
Le Chef d'Escadron COLLARD  
prov<sup>t</sup> Directeur du Personnel Militaire

.....

Paris, le 1er Septembre 1944

G.

Ministère de la Guerre  
2ème Bureau  
231, Boulevard Saint-Germain, 231  
PARIS (7è)

M.M.

Depuis presque deux années je suis au service du 2è Bureau - réseau Samson Nord D - par l'intermédiaire de :

MM. Maurice LEGRAND, Aspirant à la caserne de pompiers de la rue du jour, PARIS  
et  
BELE, Inspecteur divisionnaire, Région Nord de la SNCF, Matériel et Traction  
78 rue des Poissonniers, PARIS (18ème)

Par suite d'une vérification, par les boches, des papiers secrets qui devaient se trouver au bureau de la Délégation Technique auprès de l'E.B.D. Paris-Nord, je fus emprisonné au Cherche-Midi du 31/7/1944 au 16/8/1944 inclus. Après ma remise en liberté je me suis mis à la disposition des Chemins de fer qui m'ont payé les jours de présence effective à mon service pendant le mois d'août.

Etant auxiliaire à la SNCF ma situation est tout à fait instable actuellement.

Je suppose avoir rendu des services à la France et j'ose espérer que vous veuillez bien me donner l'appui nécessaire auprès de mes chefs pour me permettre d'être embauché à la SNCF à une échelle qui correspond à mes connaissances, soit au service Matériel et Traction, soit au Service Voie et Bâtiments.

Le cas échéant, je serais enclin d'accepter n'importe quel autre poste (Police, Ministère ou autre) que vous pourriez me proposer, soit dans la métropole, soit aux colonies ou en Allemagne.

Je ne demande aucune autre récompense, mon seul désir serait de trouver un emploi stable, assez bien rémunéré et me permettant d'utiliser mes connaissances linguistiques ou techniques autant que possible.

Je me tiens toujours à votre entière disposition pour les services directs que je pourrais vous rendre à l'avenir.

Dans l'espoir de vous lire favorablement, je reste votre respectueux et dévoué,

.....

Vive la France - Vive les Alliés.

WANDLING Charles Alphonse  
58, rue de Paradis  
Paris (10ème)

Agent Samson Nord D 257

D. 1873

(SR<sup>2</sup>)

g

Wichine, Union



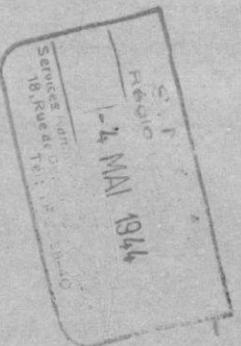
COPIE pour Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction  
24

Ci-joint, fiches de renseignements.

Le Chef de la Subdivision des Personnes

*Blanc*

3 MAI 1944



EK.M.G.P. 4 M/1  
D. 51.226

Arrestation par les  
Autorités allemandes

Monsieur le Chef de la Subdivision  
de la Comptabilité M.F. --

Prière de faire supprimer à compter  
du 16 Avril 1944, la solde du Facteur aux  
Barricades WICHENE, Simon de PARIS-Nord,  
incarcéré par les Autorités allemandes de-  
puis le 16 Avril 1944.

Il sera attribué à l'intéressé sui-  
vant les modalités en vigueur dont vous avez  
eu connaissance, une allocation fixée à la  
moitié de sa rémunération et payable à Mme  
WICHENE, à qui vous voudrez bien faire man-  
dater dès à présent, les sommes acquises  
par l'agent au titre d'appointements pour la  
période du 1er au 15 Avril 1944.

Je vous rappelle que la prime de fin  
d'année devra, le cas échéant, être mise en  
Réserve si l'agent n'est pas libéré au mo-  
ment du paiement de la dite prime.

Signé: DELANNOY

25 MAI 1944

Services Administratifs de la Direction  
18, Rue de Valenciennes, Paris-A  
TÉL. TRU 59-40Le Chef de la Subdivision du Personnel  
*W. Marty*EK.N.gp. 4 A/1  
D.51.226Arrestation par les  
Autorités allemandes.

24 MAI 1944

Monsieur le Chef de l'Arrondissement  
de l'Exploitation de PARIS-Nord

Suite à précédentes communications concernant le Facteur aux Ecritures WICHENE Simon de PARIS-Nord qui est absent de son service depuis le 16 Avril 1944 du fait de son arrestation par les Autorités allemandes.

Etant donné le manque de précisions sur les faits reprochés à cet agent, il a été décidé de porter de la moitié aux 3/4 de la rémunération d'activité l'allocation versée à sa famille depuis sa cessation de service le 16 Avril 1944.

Je signale cette modification à M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité pour application et rappel à faire à Mme WICHENE qui est domiciliée 17 route des Petits Ponts à Aulnay-s/Bois (S-et-O).

25 Mai  
*W. Marty*

Signé: DELANNOY

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

S. N. C. F. Région du Nord
18 SEPT 1944
Services Administratifs de la Direction 18, Rue de Dunkerque, Paris-X* Tél: TRUJ. 99-40

Le 16 SEP 1944 19

18, Rue de Dunkerque

PARIS - X\*

Tél. : TRUDAINE

99-40, 99-41, 99-42, 99-43

Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORDMonsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction

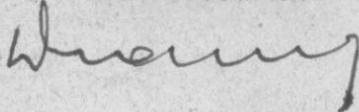
EX.N.gp.4 A/1

D. 51.226

Arrestation par  
les Autorités  
AllemandesSuite à ma lettre même réf-  
erence du 24 Mai 1944.

Le Facteur aux Ecritures  
WICHEHE, Simon, de Paris-Nord,  
qui était absent de son service  
depuis le 16 Avril 1944 du fait  
de son arrestation par les Auto-  
rités Allemandes, a repris ses  
fonctions le 2 Septembre 1944,  
date à laquelle je fais rétablir  
sa solde.

Le Chef de la Subdivision du Personnel



189

in marty

Personnel



Monsieur le Directeur Général

de la S. N. C. F.

88 Rue St Lazare

Paris 9<sup>e</sup> arr.

R

PARIS-26  
793

S.N.C.F.

S.N.C.F.  
Région du Nord

19 SEPT 1944

19 SEPT 1944

Région du Nord

Services Administratifs ex. 4. 4. 4.  
18, Rue de Valenciennes - "Paris-X"  
Tél: R.N. 35-40

LE DIRECTEUR

DR/N 2/41

D. N° 1873

Libération d'agent  
incarcéré par les  
Allemands.

Monsieur le Directeur  
du Service central P.

Suite à la fiche de renseignements  
concernant le facteur aux écritures

Wichère Simon de Paris-Nord

que je vous ai adressée le 17 mai 1944

Cet agent, incarcéré par les autori-  
tés d'occupation depuis le 16 Avril 1944

a repris son service le 5 Septembre 1944  
après libération

LE DIRECTEUR,

Signé: OUDOT

21

28 SEPT 1944

27 SEPT 1944

29 SEP 1944

Monsieur le Directeur Général  
de la S.N.C.F.

PARIS

-----

8<sup>me</sup> CENTRAL DU PERSONNEL  
Pour Administrateurs

*Meunier*

Je crois, devoir vous signaler la brillante conduite de Monsieur WICHENE Simon, Employé de la S.N.C.F. (Région Nord)

Monsieur WICHENE Simon a milité depuis Juillet 1940 dans la "Résistance", au groupe "Libération" (Secteur Nord)

A la suite de son activité, il a été arrêté à son domicile dans la nuit du 15 au 16 Avril 1944 par la Gestapo et libéré par la "Résistance" le 18 Aout 1944 ( Libération à laquelle il a participé activement d'ailleurs, contribuant à sauver ainsi plus de 1500 internés)

Son action durant la Résistance à l'ennemi, son attitude pendant les tortures morales et physiques qu'il a subies pendant son internement sont dignes de tous les éloges ( sa femme ayant été arrêtée également)

Les services qu'il a rendus n'ont fait l'objet d'aucune rémunération.

Monsieur WICHENE a maintenant repris sa place à la S.N.C.F.

Je ne saurais trop vous le recommander chaleureusement et j'espère que vous voudrez bien lui accorder un avancement qui serait la juste récompense de ses services pour la PATRIE.

Le Responsable du "Groupe LIBERATION "

( Secteur NORD )

PARIS, le 26 Septembre 1944.

*Meunier*  
*Mazan dans la clandestinité!*

Monsieur COURTY

53, Rue d'Herblay - TAVERNY ( S.&O. )

Monsieur le Directeur Général  
de la S.N.C.F.  
à PARIS

Je crois devoir vous signaler la brillante conduite de  
Monsieur WICHENE Simon, Employé à la S.N.C.F. (Région Nord).

Monsieur WICHENE Simon a milité depuis Juillet 1940 dans  
la "Résistance", au groupe "Libération" (Secteur Nord).

A la suite de son activité, il a été arrêté à son domicile  
dans la nuit du 15 au 16 avril 1944 par la Gestapo et libéré par la  
Résistance le 18 août 1944 (Libération à laquelle il a participé  
activement d'ailleurs, contribuant à sauver ainsi plus de 1.500  
internés.)

Son action durant la résistance à l'ennemi, son attitude  
pendant les tortures morales et physiques qu'il a subies pendant  
son internement sont dignes de tous les éloges (sa femme ayant  
été arrêtée également).

Les services qu'il a rendus n'ont fait l'objet d'aucune  
rémunération.

Monsieur WICHENE a maintenant repris sa place à la S.N.C.F.

Je ne saurais trop vous le recommander chaleureusement  
et j'espère que vous voudrez bien lui accorder un avancement  
qui serait la juste récompense de ses services pour la PATRIE.

Le Responsable du "Groupe LIBERATION"  
( Secteur NORD )  
signé: COURTY

MAZAN dans la clandestinité.

Paris, le 26 septembre 1944.

Monsieur COURTY,  
53, rue d'Herblay - TAVERNY - S.O.

Service central du Personnel  
Pour attributions.  
signé : RENOUARD.

S.N.C.F.

-----  
Service central  
du Personnel.

-----  
1ère Division (2)

Communication à  
retourner N°

Retourné à M. le Directeur  
du Service central P.  
1ère Division (2)

PARIS, le

Communiqué à Monsieur le Directeur de  
l'Exploitation de la Région du NORD, pour les  
suites.

(Lettre de Mr COURTY, 53 rue d'Herblay à  
TAVERNY, signalant la part active dans le  
groupe "Libération" (Secteur Nord), prise, au  
cours des récents événements, par Mr WICHENE,  
Simon, Employé à la Région Nord.

Paris, le 6 octobre 1944  
P. Le Directeur du Service central P.  
L'Ingénieur en chef  
au Service central du Personnel,  
signé : FATALOT.

-----  
DR/N2/41  
D.1873

TRANSMIS à Monsieur le Chef du Service EX  
A toutes fins utiles.

16 OCT 1944

Le Directeur,

by  
signé: Hébert

SAM -7 OCT 44

N.C. 920  
Région Nord  
- 7 OCT 1944  
Service Administratif de la Direction  
18, Rue de Dunkerque, Paris-X<sup>e</sup>  
Tél: TRU. 99-40

SOCIÉTÉ NATIONALE  
des  
CHÉMINES de FER FRANÇAIS

Communiqué à Monsieur le Directeur de

Service Central  
du Personnel.

l'Exploitation de la Région du Nord, ~~et~~  
~~le priant d'examiner et de me rendre compte pour les suites~~  
(Lettre de M<sup>r</sup> Courty, 53 Rue d'Herblay à Taverny, signalant  
la part active dans le groupe "Liberation" (Secteur Nord), prise,  
au cours des récents événements, par M<sup>r</sup> Wichene, Simon,  
Employé à la Région Nord).

1<sup>er</sup>

1ère Division (2)

Communication à  
retourner N°

PARIS, le 6 OCTO 1944 HH

Le Directeur du Service Central P.

L'Ingénieur en Chef  
au Service Central du Personnel

Retourné à M. Le Directeur  
du Service Central P.

1ère Division (2)

PARIS, le

*Le Vicinard  
dans son gîte au sujet  
de cet agent?*

*H10*

*ouia*

*[Signature]*

*11-10-44  
H. Marty*

*no... honours  
indes plus utiles.*

A. 1873

A.R. 2

Wicke, Adrien

(För Vauderemysten)

S. N. C. F.  
Région du NORD

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S. N. C. F.  
par les autorités d'occupation

NOM ..... **WICKE**

Prénoms ..... **Adrien, Roger, Pierre**

Grade à la S. N. C. F. .... **manoeuvre auxiliaire**

Résidence de service ..... **Lens Traction**

Date d'entrée à la S. N. C. F. .... **18/1/40 au 30/6/40 (licencié pour suppression  
d'emploi) réadmis le 9/11/40**

Date et lieu de naissance ..... **14/10/1920 à Ruby St Leu (PdeC)**

Domicile civil ..... **AVIGN (PdeC) 3 avenue de France**

Situation de famille ..... **célibataire**

Qualités professionnelles ..... **bon agent**

Services militaires ..... **Néant**

Grades, campagnes, citations, blessures

Affiliation politique (s'il y a lieu) ..... **néant**

Date de l'arrestation ..... **19 juin 1942**

Motif de l'arrestation ..... **activité subversive**

Condamnation ..... **6 mois d'emprisonnement**

Date tribunal motif ..... **19 juin 1942  
Kommandantur de Béthune  
activité subversive**

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en

Lieu d'arrestation ..... **Prison de Béthune**

Lieu de détention

SW 73.

27 JUN 1942

Service Central du Personnel  
M. Dubouloix  
Le Directeur

Signé . CAMBURNAG

1873

SR<sup>2</sup>

Willerval. Andie

AGENTS se TROUVANT dans l'IMPOSSIBILITE d'ASSURER  
leur SERVICE du FAIT des AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : **WILLERVAL** André, Bernardin  
Grade : **Manoevre**  
Etablissement (1) : **Atelier d'Entretien de LENS**  
Né le : **5 septembre 1896** Commissionné le : **10 mars 1938**  
Situation de famille (2) : **Marié, mais le conjoint n'habite plus sous  
le toit de l'agent.**

**WILLERVAL a 2 enfants : Jeanne, Marie, née le 29 août 1922, sans empl.  
Denise, née le 26 octobre 23, sans empl.**

Absent du (3) : **25 juillet 1941** au (4) :  
Motif de l'absence (5) : **Arrestation dans la soirée du 24 juillet 1941  
par ordre des autorités occupantes, sur les indications de sa maîtresse  
qui l'a signalé aux autorités allemandes comme communiste.  
N'a pas contrevenu aux règlements de la S.N.C.F.**

**Pas de suite judiciaire française.**

Rémunération mensuelle de l'agent (6) :  
**Salaire, primes, indemnités fixes : 1608**  
**Allocations familiales et salaire unique : 19 (pensionné)**  
**1627**

Observations du service : **Aucune démarche n'a été faite pour sa  
libération.**

DR/N<sup>2</sup>/41 - D 1573

Transmis à M. le Directeur du Service Central P.

Comme suite à sa lettre P 53 29 du 15 mai 1941. Un secours lui  
est accordé et sera renouvelé.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

29 DEC 1941 Signé : CAMBOURNAC

S.N.C.F.

Région du Nord

Le Directeur  
de  
l'Exploitation

DR/N.2741

Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands



Le

6 OCT 1942

Monsieur le Directeur du Service  
Central P.

Suite à la fiche de renseignements  
concernant le manœuvre Willerval  
André - de Tess  
que je vous ai adressée le 29 Décembre 1941

Cet agent, incarcéré par les autorités  
d'occupation depuis le 24 Juillet 1941  
a été libéré le 24 Septembre 1942 et a re-  
pris son service le 13 Septembre 1942

---

---

---

Le Directeur de l'Exploitation,

Signé : Oudot

S. P. D. N.  
Région du NORD  
Matériel et Traction  
Subd<sup>o</sup> du Personnel

La Chapelle, le 23 OCT 1942

Monsieur le Chef des Services  
Administratifs  
à PARIS

S.P.D.N.  
S.N.C.F.  
RÉGION DU NORD  
- 5 OCT 1942  
DIRECTION de L'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

WILLERVAL André, manoeuvre à  
Lens (V.W.) - Libération.

Cet agent, qui avait été in-  
carcéré le 24 Juillet 1941 par les  
autorités allemandes comme co-auteur  
et instigateur d'un acte de sabotage  
commis sur la voie ferrée, - ligne  
Lens-Arras - a été libéré le 24  
Septembre 1942.

WILLERVAL, qui s'est présenté  
le 25 à son service, a demandé  
l'autorisation de s'absenter jus-  
qu'au 29 Septembre afin de recher-  
cher les vêtements et papiers qui  
lui ont été enlevés lors de son  
arrestation.

5.10  
L. Martin

Il a repris son service le  
30.9.42.

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel



S.N.C.F.

Région d u NORD

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les autorités d'occupation

NOM : ..... : **WILLERVAL**

Prénoms ..... : **André, Bernardin**

Grade à la S.N.C.F. .... : **Manceuvre**

Résidence de service ..... : **LENS**

Date d'entrée à la S.N.C.F. .... : **22.2.1938**

Date et lieu de naissance ..... : **5 septembre 1896 à AVION (pas de C.)**

Domicile civil ..... : **AVION , 15 rue Pasteur**

Situation de famille ..... : **marié- 2 filles 19 et 18 ans**

Qualités professionnelles ..... : **Normales**

Services militaires ..... (appelé le 8.4.15 - Libéré le 14.9.17  
(grade, campagnes, citations, soldat de 2<sup>e</sup> classe - 8<sup>e</sup> RI-Campagne  
blessures) ..... (contre l'Allemagne 1914/18 - médaille  
Militaire - mutilé de guerre 85 %  
ex-Conseiller municipal communiste  
d'Avion - ex-membre du parti communiste

Affiliation politique (s'il y a lieu) ..... : **ex-Conseiller municipal communiste  
d'Avion - ex-membre du parti communiste**

Date de l'arrestation ..... : **24 juillet 1941**

Motif de l'arrestation ..... : **Sabotage commis le 24/7 sur la voie  
fermée LENS-ARRAS - arrêté comme co-  
auteur et instigateur de cet attentat**

Condamnation ..... :

Date, tribunal, motif ..... :

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce ..... :

Lieu d'internement ..... : **Prison d'ARRAS.**

Nom du défenseur ..... :

D 1873

AK 2

Uhlich, Francois

---

COPIE pour M. le Chef des Services Administratifs  
de la Direction

Ci-joint, fiches de renseignements



Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Dranny*

- 4 JUIN 1943

Monsieur le Chef de la Division  
du Mouvement,

EX.N.sp. 4 A/1  
D. 55.807

Arrestation par  
les autorités  
allemandes

VR. : EX.N.m. p.1  
du 25 Mai 1943

Suite à votre note rappelée ci-contre

Je prends note que M. UHLRICH,  
François, Contrôleur Technique à la  
Division du Mouvement (S.D.D.) a été mis  
en état d'arrestation par les autorités  
allemandes dans la soirée du 24 mai 1943  
et j'interviens pour la suppression de la  
solde de cet agent à compter du 25 Mai  
1943.

Pour permettre de déterminer le  
régime de solde à appliquer à l'intéressé  
pendant la durée de son incarcération, je  
vous serais obligé de tenter de recueillir  
rapidement des précisions sur les faits  
ayant motivé son arrestation et de me  
les communiquer.

Signé: DELANNOY

S.N.C.F.

Région d .....

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

NOM : ..... : UHLRICH

Prénoms ..... : François

Grade à la S.N.C.F. .... : Contrôleur Technique

Résidence de service ..... : PARIS (Division du Mouvement - E.B.D.)

Date d'entrée à la S.N.C.F. .... : 18 Juin 1919 (comme attaché à l'essai à STRASBOURG)

Date et lieu de naissance ..... : 31 Janvier 1897 à STILL (Bas-Rhin)

Domicile civil ..... : 11 rue de Chabrol - PARIS (Xe)

Situation de famille ..... : Divorcé, sans enfants.

Qualités professionnelles ..... :

Services militaires ( du 1/12/1916 au 23/12/1918 (Armée allemande).  
(grade, campagnes, citations, blessures) ..... )

Affiliation politique (s'il y a lieu) { .....

Date de l'arrestation ..... : 24 Mai 1943

Motifs de l'arrestation ..... { Non précisés. Il s'agirait de faits étrangers au Service.

Condamnation ..... :

Date, tribunal, motif ..... { .....

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce ..... { .....

Lieu d'internement ..... :

Nom du défenseur ..... : - 7 JUIN 1943

D. 1873

*J.P. ...*  
*Le Directeur*

Signé : CAMBOURNAG

COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs  
de la Direction

En lui précisant que M. UHLRICH a été libéré le 17 Juillet  
1943. Le motif de l'arrestation de cet agent est toujours  
inconnu mais je tente de recueillir des renseignements.

*Le Chef de la Subdivision du Personnel*

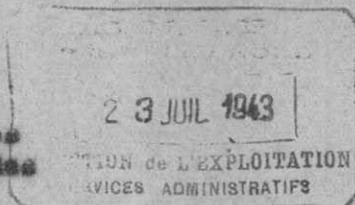
*Chevrier*

22 JUIL 1943

EX.N.SP.4 A/1

D.55.907

Arrestation par les  
Autorités allemandes



Monsieur le Chef de la Subdivision de la

Comptabilité N. F.

Suite à ma communication téléphonique du 23 Juin 1943  
M. UHLRICH, François, Contable Technique à la Divi-  
sion du mouvement, qui était écarté de ses fonctions de-  
puis le 25 Mai 1943, du fait de son arrestation par les  
Autorités allemandes, a repris ses fonctions le 20 Juil-  
let 1943 après libération.

Je vous serais obligé :

- de faire payer d'urgence à l'intéressé la solde à laquelle il a droit pour la période du 1er au 24 Mai 1943 inclus ;
- de lui faire verser également pendant son absence du 25 Mai 1943 au 19 Juillet 1943 inclus durant laquelle sa solde est supprimée, une allocation égale à la moitié de ses appointements.

Sur cette allocation devront être opérées les retenues pour Caisse des Retraites et Caisse de Prévoyance, lesquelles retenues seront versées à ces Caisses. L'allocation subira également les retenues fiscales et sera déclarée au fisc.

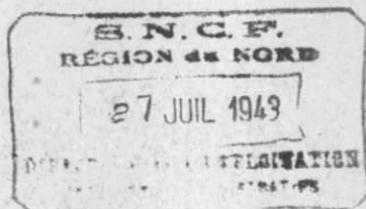
Signé : CHEVRIER

23 7

*Chevrier*

S.N.C.F.  
Région ~~du~~ Nord

Le Directeur  
de  
l'Exploitation



27 JUIL 1943  
Le

DR/N.2/41  
D. N° 1873  
Libération d'agent  
incarcéré par  
les Allemands

Monsieur le Directeur du Service  
Central P.

Suite à la fiche de renseignements concer-  
nant M. Uhlich, François, Con-

solier Technique à Paris (Mouvement)

que je vous ai adressée le 7 Juin 1943.

Cet agent, incarcéré par les autorités  
d'occupation depuis le 24 mai 1943.  
a été libéré le 17 juillet 1943 et a repris  
son service le 20 juillet 1943.

Le Directeur de l'Exploitation,

Signé : CAMBOURNAC

S.N.C.F.

Le 2 AOU 1943

G.

Région du Nord

S.N.C.F.  
RÉGION DU NORD

2 AOUT 1943

DR/N.2

EXPLOITATION  
CENTRALES  
INDUSTRIELLES

En retour à Monsieur CHEVRIER,

M. ULRICH a été traité aussi favorablement qu'il pouvait l'être puisqu'il a été prévu (voir memento de la réunion tenue le 22 Septembre 1942 au Service central P) que les agents célibataires sans charges de famille ne doivent recevoir que la 1/2 allocation accordée aux agents détenus.

Il est évident que les divorcés sans enfant doivent être assimilés aux célibataires.

L'Ingénieur en chef,

S. Berry

Ulrich a touché la 1/2 allocation

Délégation Technique  
auprès de  
l'E.B.D. Paris-Nord

Paris, le 3 Août 1943.

EX.N.m/r<sup>1</sup> - M 2013

Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel de l'Exploitation

EX.N.g.p.4 A/1

D 55.807  
du 22/7/43

L'E.B.D. Paris-Nord n'a jusqu'à présent donné aucune suite aux demandes de renseignements concernant l'arrestation de M. UHLRICH.

Par ailleurs, lors de sa libération, M. UHLRICH a reçu des autorités allemandes la consigne formelle de ne rien révéler de ce qui avait trait à son incarcération.

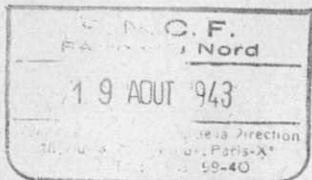
Dans ces conditions il ne paraît pas indiqué d'effectuer de nouvelle intervention auprès des services allemands pour tenter de recueillir les renseignements en question.

P. L'Inspecteur Principal  
chargé de la Liaison Paris-Nord  
(s) JOISSON.

EX.N.g.p.4A/1

D. 55.807

Arrestation par  
les Autorités  
allemandes



Paris, le 18 AOUT 1943

T R A N S M I S

à Monsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction

pour le tenir au courant, comme suite à ma note même référence du 27 Juillet 1943.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

*Keraty*

19 8  
*un autre*

## SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

Le 10 AOUT 1943 19

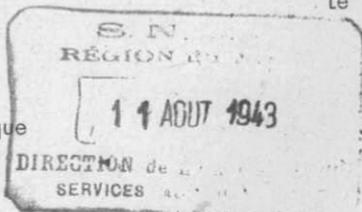
EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque  
PARIS - X\*

Tél. : TRUDAINE

99 40, 99-41, 99-42, 99-43

Inter 33

Adresse Télégraphique  
NAFERNORDMonsieur le Chef des Services  
Administratifs de la Direction.

EX.N.gp 4 A/6

Suite à ma lettre EX.N.gp 4 A/1  
D.55.807 du 27 Juillet concernant M. UHLRICH  
François, contrôleur technique à la Divi-  
sion du Mouvement, qui sollicite le paie-  
ment de sa solde entière du 25 Mai au 20  
Juillet 1943, période pendant laquelle il  
a été incarcéré par les autorités alle-  
mandes.

Par feuille E.603 ci-jointe, M. UHLRICH  
demande également à ce que les allocations  
de déplacement dont il bénéficie au titre  
de la catégorie A de l'Avis Régional du  
12 Juin 1941 et qu'il n'a pas perçues pen-  
dant la dite période, lui soient versées  
sur prochaine fiche de solde.

Je vous serais obligé de vouloir bien  
me faire connaître votre décision.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Chemin".

S.N.C.F.  
-----  
Région du Nord  
-----  
DR/N2/

S.N.C.F.  
RÉGION du NORD  
17 AOUT 1943  
DIRECTION de l'EXPLOITATION  
SERVICES ADMINISTRATIFS

17 AOU 1943

EN RETOUR

à Monsieur le Chef de la Subdivision  
du Personnel EX.

Les indemnités de déplacement  
dont bénéficie M. UHLRICH au titre de  
la Catégorie A de l'Avis régional du  
12 Juin 1941 constituent un élément  
de la rémunération actuelle de l'inté-  
ressé.

Il convient donc de les faire  
entrer en ligne de compte dans le  
calcul de l'allocation qui est accordée  
à cet agent pour la période pendant  
laquelle il a été incarcéré par les  
autorités allemandes.

Il est bien entendu que ladite  
allocation est réduite de moitié  
pour M. UHLRICH qui est divorcé, sans  
enfant, ainsi que je vous l'ai déjà  
indiqué par ma lettre du 2 courant.

Signé : Oudot

12/8

25

deux accords de l'avis reg.  
à la suite de la réunion

140

la 1/2

207

13/8  
me montrer à quel titre  
il bénéficie de l'avis régional  
en disant les restrictions  
concernant les incarcérés  
au sujet du salaire

W. B. R. C. A. D.

Prime abs. maladie  
enfant - indemnité son épouse  
de secours.

voir les clauses.

W. B. R. C. A. D.  
12/8

W

420  
4  
1720  
10

D. 1873

Dr

Zarb, Raymond.

att

S.N.C.F.

Région d la NORD

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la  
S.N.C.F. par les autorités d'occupation

NOM : ..... Z A R B

Prénoms..... Raymond - Antoine

Grade à la S.N.C.F..... mineur auxiliaire A/Ouvrier

Résidence de service ..... TERGNIER

Date d'entrée à la S.N.C.F..... 9 Novembre 1942

Date et lieu de naissance ..... 17 Mars 1923 à VILLIERS-ST-FREDERIC  
Hameau du Fontel (S. & C.)

Domicile civil..... 22, Avenue des Anglais-GUESY-Cité(Aisne)

Situation de famille..... Célibataire

Qualités professionnelles..... Bonnes

Services militaires..... ( " )  
(grade, campagnes, citations,  
blessures)..... ( " )  
..... ( " )

Affiliation politique (part y a lieu) ( " )  
..... ( " )

Date de l'arrestation..... 29 JANVIER 1944 vers 11h,45.

Motif de l'arrestation..... Appréhendé à son travail par les auto-  
rités locales de la DR. Aurait été trou-  
vé porteur d'un revolver allemand chargé.  
A été blessé en cours de route par les  
soldats allemands alors qu'il tentait de  
s'enfuir.

Condamnation..... ( " )  
..... ( " )

Date, tribunal, motif..... ( " )  
..... ( " )

Eléments de toute nature susceptibles  
de justifier un recours en  
grâce..... ( " )  
..... ( " )

Lieu d'internement..... Soigné à l'Hôpital de ST-QUENTIN sous  
la surveillance allemande.

Nom du défenseur.....

Libéré le 11.4.45  
Rapatrié le 28.4.45  
Reprise service 28.5.45

- 9 FEV 1944

S.C.P. M. Billon  
Le Directeur  
Signe : CAMBOURNAG

En traitement à la maison de repos  
des déportés à Gibescourt par Montescourt (Aisne) S.C.P. avis par bordereau collectif le 6.9.45  
classé II. Soulier. Camille.

S.N.C.F. REGION DU  
NORD  
MATÉRIEL ET TRACTION  
DIVISION DU MATÉRIEL  
3<sup>e</sup> Arrondissement (TERGNIER)

AL/P.

TERGNIER, le 2 FEVRIER 1944.

S.N.C.F. REGION DU  
NORD  
MATÉRIEL ET TRACTION  
- 3 FEV. 1944  
Subdivision du Personnel

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
(Subdivision du Personnel)  
à LA CHAPELLE.

P. N° I027.

- ZARB Raymond, Mineur auxiliaire A/Ouvrier  
à TERGNIER -
- ARRESTATION PAR LES AUTORITES ALLEMANDES -

Le 29 Janvier 1944, vers 11h,45, alors qu'il se trouvait au travail, l'auxiliaire ZARB Raymond de l'atelier de TERGNIER a été appréhendé par les autorités locales de la Deutsche Reichsbahn.

D'après les renseignements fournis par cette dernière, ZARB aurait été trouvé porteur d'un revolver chargé, d'origine allemande.

Remis ensuite aux membres de l'armée d'occupation pour être conduit en gare, cet auxiliaire en arrivant à proximité de la passerelle tenta de s'enfuir et fut blessé par des coups de feu tirés par les soldats qui l'accompagnaient.

ZARB est actuellement soigné à l'hôpital de ST-QUENTIN sous la surveillance allemande.

Re  
- 7 FEV 1944  
Services  
18, Rue  
Direction  
15-X  
-40

Je vous adresse, ci-joint, la feuille de renseignements habituelle établie en 4 exemplaires, ainsi que la fiche cartonnée chamois (en double exemplaire) et vous tiendrai au courant des renseignements complémentaires que je pourrai recueillir sur cette affaire.

4  
Transmis à Monsieur Oudet  
A fins de renseignements.

L'Ingénieur  
Chef de l'Arrondissement  
du Matériel,

Ci joint Notice de renseignements en 3 ex.  
et fiche chamois

5 FEV 1944

L'Ingénieur Principal  
Chef de la Subdivision du Personnel

*[Signature]*

*[Signature]*  
Préparé par  
M. [Signature]  
7-9  
5-8

*[Signature]*

Erchen le 11 Décembre 1944

Monsieur le Directeur de  
l'Exploitation de la  
Région du Nord S.N.C.F.  
48 rue de Dunkerque Paris 10<sup>me</sup>



Monsieur le Directeur

J'ai l'honneur de vous informer  
que mon fils Zarb Raymond aide ouvrier  
ajusteur à Cergnier Vitures et Wagon a  
été mis en état d'arrestation par les  
Allemands le 29 janvier 1944 sous  
l'inculpation de détention d'armes  
Il avait sur lui sa fiche de paye de  
janvier qui a dû être saisie et depuis  
cette date, nous n'avons reçu aucune  
somme.

Or j'ai appris que Monsieur le Directeur  
général a décidé récemment que les  
agents même les auxiliaires qui ont dû  
cesser leurs services parce qu'ils ont été  
incarcérés par les Allemands pour  
action de résistance (et c'est le cas de

mon fils) devraient être considérés  
comme étant restés en service et qu'il  
leur serait payé la rémunération qu'ils  
auraient eu s'ils étaient restés en service  
je ne comprend donc pas pourquoi, je  
ne bénéficie pas de cette mesure  
je me permets d'appeler votre attention  
sur le fait que je suis sinistré de  
Cergnier j'ai dû évacuer ma famille  
à Ercheu (Somme) et que moi-même, je  
suis occupé à Roye où j'ai déjà pris  
pension pendant plusieurs mois à  
l'heure actuelle je rentre chez moi par  
le train économique correspondant  
avec celui de Roye mais je ne sais si je  
pourrais continuer car il va y avoir  
des trains de suppression sur l'économique  
cette situation occasionne des frais  
supplémentaires rendus d'autant plus  
difficiles à supporter que je suis privé  
de l'aide que m'apportait la solde de  
mon fils Raymond  
j'ose espérer que vous voudrez bien examiner  
spécialement ma situation et je vous prie  
de croire  
Monsieur le Directeur à l'assurance de mon  
respectueux dévouement Pierre ~~Trépo~~ c me  
Zarb Pierre rue du Martyr  
Ercheu (Somme)



19 DEC 1944

Transmis  
à M. le Chef du Service M. T.

DR. N<sup>o</sup>. 41  
-DY873

en le priant de me renseigner  
sur les conditions dans lesquelles les  
notes P-1258 du 8-11-44 et P-1271  
du 13-11-44 ont été appliquées au mineur  
auxiliaire aide-ouvrier Jarb Raymond  
de Tergues V.W., et de me faire  
parvenir un projet de réponse à ma  
signature.

Signé: OUDOT

PARIS, le 30 DEC 1944

GT

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION du NORD  
SERVICE DU MATÉRIEL  
ET DE LA TRACTION

S. N. C. F.  
Région du Nord  
[-2 JANV 1945  
Services Administratifs de la Direction  
18, Rue de Dunkerque, Paris 10<sup>e</sup>  
TÉL. TRU

M.T. 8

Monsieur le Directeur  
à PARIS

R. C. Seine 276.448

A3 n° 1109

ZARB Raymond, AUXILIAIRE AIDE-OUVR.  
A TERGNIER (V.W) - INCARCERATION PAR  
LES ALLEMANDS - ALLOCATION MENSUELLE.

Ci-joint, en retour, lettre de réclamation du père de l'intéressé et projet de réponse à votre signature. Conformément aux dispositions de la note DR/N2/41 du 16.12.44 de M. OUDOT, des instructions vont être données pour le paiement à la famille des auxiliaires déportés en Allemagne, d'une allocation mensuelle au moins égale aux 3/4 de la rémunération.

Jusqu'ici les dispositions de la lettre P.1271 n'avaient pas été appliquées à cette catégorie d'agents, M. FATALOT questionné verbalement ayant fait connaître à M. FLORENTIN que nous ne devons pas faire jouer la mesure dans le cas des auxiliaires.

l'Ingénieur en Chef,  
Chef du Service  
du Matériel et de la Traction



*M. Jais  
Ingénieur, adj.  
à M. Fatalot  
et rédacteur  
de la P1271*

*a confirmé*

*que la P1271*

*s'applique aux*

*auxiliaires, comme la*

*P1259 ("agents du cadre permanent ou  
auxiliaires" : 1943)*

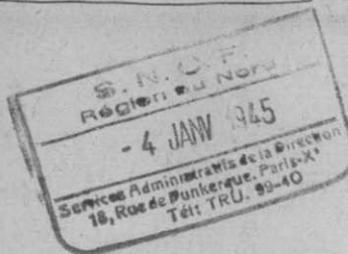
*Wally*

*M. Serradell*

47822 S.C.I.F. - PARIS - 207E 22210 - 2E-41

Copie faite au S<sup>e</sup> M.T.

- 4 JANV 1945



PARIS

- 4 JANV 1945

DR. N<sup>o</sup>. 41-D 1873

Monsieur le Directeur

à Monsieur ZARB Pierre  
Rue du Martroy  
à BROCHEU (Somme)

En réponse à votre lettre du 11 décembre 1944, je vous informe que des instructions sont données pour vous verser, avec rappel du jour de l'incarcération de votre fils, une allocation égale aux trois quarts de sa rémunération d'activité.

Signé : HÉBERT

D 1873

DR<sup>2</sup>

ZUTTERMAN Felice

Région du Nord

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'occupation

NOM : ZUTTERMAN

Prénoms : Félix, Joseph

Grade à la S.N.C.F. : Cantonnier

Résidence de service : HAUBOURDIN (détaché au D M 4 à Calais)

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 9 Juin 1941

Date et lieu de naissance : 22 décembre 1913 à LOOS

Domicile civil : HAUBOURDIN, 73 Place Jean-Luxembourg

Situation de famille : Marié 1 enfant - 5 ans

Qualités professionnelles : Bonnes

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : ( 2e classe au 15<sup>e</sup> RAD du 23 Avril 1936 - Mobilisé le 18 Août 1936 - Mobilisé le 28 Février 1941.

Affiliation politique (s'il y a lieu) : (

Date de l'arrestation : 20 Septembre 1942 vers 10 h 30 à Calais gestapo.

Motifs de l'arrestation : ( Motif présumé : Intelligence avec plusieurs membres de la famille de Roubaix ont été arrêtés par les autorités d'occupation pour ce motif)

Condamnation :

Date, tribunal, motif :

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :

Lieu d'internement : Prison de LOOS

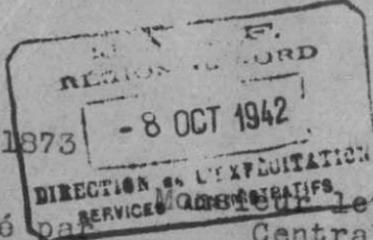
Nom du défenseur :

*Dr Wehrh. D 1073. Service Central P. M. L. 25 SEP 1942*

*Directeur*

*HAUBOURDIN, NAC*

8 OCT 1942



DR/N2/41-D.1873

Agent arrêté par  
les Allemands.

Le Directeur du Service  
Central du Personnel

Suite à ma transmission du 25  
Septembre 1942 de la notice de rensei-  
gnements concernant le cantonnier  
ZUTTERMAN, Félix, de HAUBOURDIN.

Des précisions qui viennent de me  
parvenir, il résulte que l'intéressé a  
été arrêté à son domicile à HAUBOURDIN,  
et non à CALAIS, comme l'indiquait la  
notice.

Les membres de la famille signalés  
comme arrêtés sont deux cousines qui ont  
été également incarcérées à la prison  
de LOOS.

P. le Directeur,

*S. Berry*

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

Liaison Permanente  
~~XXXX~~ **ARRONDISSEMENT**  
 avec l'E.B.D. LILLE

P.1 N° ..... LILLE, le 26 Octobre 19 42

Monsieur le CHEF de l'ARRONDISSEMENT  
 de la VOIE

à LILLE

Votre lettre s/n° du 29 Septembre concernant le Cantonnier ZUTTERMAN, Félix, d'HAUBONDIN (détaché au DM<sup>4</sup> à CALAIS) arrêté par les Autorités allemandes à son domicile à HAUBONDIN le 20 Septembre dernier.

Veuillez trouver sous ce pli, la réponse de l'E.B.D. à ma lettre du 3 courant tendant à connaître les motifs de cette arrestation.

Le Représentant de la S.N.C.F.  
 auprès de l'E.B.D. LILLE.

*Personnel  
 Zutterman Félix  
 cantonnier*

*incarcéré au Cas A.A.*

*Labaube  
 Lille, le 27.10.1942*

*transmis à Monsieur Paradis  
 Chef de la Section des Secours  
 et du Personnel Ferris*

*pour le tenir au courant suite à mes lettres*

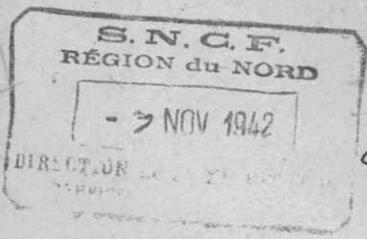
*du 22 et 29.9.1942*

*00784042*

*la 7ème*

VBN/gfb2 7  
affaire ZUTTERMAN

6 novembre 1942



Transmis à Monsieur le  
Chef des services administratifs  
pour le tenir au courant.

Le Chef de la Subdivision du Secrétariat  
et du Personnel du Service de la Voie .

*[Signature]*

7 11 h  
le mardi  
attendu

V.B.N. gp B/2

Paris, le 17 Octobre 1942



LETTRE-REPONSE

Monsieur le Directeur,

Suite à la demande de secours ci-jointe, présentée en faveur de M. ZUTTERMAN Félix, Cantonnier à HAUBOURDIN.

M. ZUTTERMAN a été arrêté le 20 septembre 1942 par les autorités allemandes avec motif présumé " intelligence avec l'ennemi ". Il a été incarcéré à la prison de LOOS.

L'intéressé est âgé de 29 ans, marié et père d'un enfant de 5 ans. Il ne reçoit aucun salaire depuis son arrestation.

Etant donné que le motif de l'arrestation n'est pas <sup>definitivement</sup> établi et que l'intéressé ne s'est jamais signalé par des menées politiques extrémistes, j'estime qu'il peut être classé, au point de vue secours, dans la catégorie A, paragraphe 1° de l'annexe à votre lettre du 5 janvier 1942.

Je vous propose, en conséquence, de lui attribuer un secours qui se décomposerait comme suit:

Part sur la rémunération :  $\frac{26.950 \times 75}{100 \times 12} = 1.684 \text{ frs}$

Allocations familiales :  $2.508 : 12 = \frac{209 \text{ frs}}{12}$   
*total : 1.893.*

La somme à payer serait, pour la période du 20 au 30 septembre :

$\frac{1.893 \times 11j.}{30 j.} = 694 \text{ frs.}$

Je vous serais obligé de vouloir bien autoriser le paiement de cette somme et me confirmer que vous êtes d'accord pour attribuer le secours mensuel de 1.890 frs. à partir d'octobre 1942.

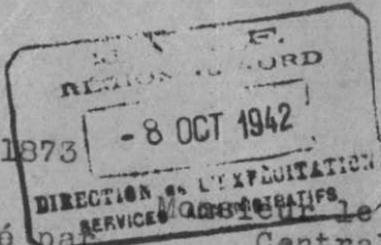
Le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments

*Quin*

Monsieur le Directeur de la Région NORD.

8 OCT 1942

DR/N2/41-D.1873



Agent arrêté par Monsieur le Directeur du Service  
les Allemands. Central du Personnel

Suite à ma transmission du 25  
Septembre 1942 de la notice de rensei-  
gnements concernant le cantonnier  
ZUTTERMAN, Félix, de HAUBOURDIN.

Des précisions qui viennent de me  
parvenir, il résulte que l'intéressé a  
été arrêté à son domicile à HAUBOURDIN,  
et non à CALAIS, comme l'indiquait la  
notice.

Les membres de la famille signalés  
comme arrêtés sont deux cousines qui ont  
été également incarcérées à la prison  
de LOOS.

P. le Directeur,

*S. Berry*